

BILAN D'ACTIVITÉ 2024

SYNDICAT MIXTE DES BASSINS VERSANTS DE L'ARROUX ET DE LA SOMME



Dernière mise à jour : 07 avril 2025

Auteurs :

- CLEMENT Stéphane ;
- RABUT Aurélie ;
- RACINE Joseph.

Avec les financements :



Établissement public du ministère
chargé du développement durable

SOMMAIRE

1.	Qu'est-ce que le SMBVAS.....	3
1.1.	Compétence	3
1.2.	Les élus	4
1.3.	Comités et bureaux syndicaux	5
1.4.	L'équipe technique en 2024	6
1.5.	Le périmètre d'action.....	6
2.	Le Contrat Territorial Morvan, Arroux, Somme.....	11
2.1.	Généralités	11
2.2.	La cellule de coordination.....	12
2.2.1.	Composition	12
2.2.2.	Missions 2024	13
2.3.	Les actions 2024	14
2.3.1.	A11 – mise en défens de cours d'eau	14
2.3.2.	A21 – étude continuité écologique ouvrages liste II	17
2.3.3.	A22 – travaux de restauration de la continuité écologique ouvrages liste II	18
2.3.4.	A23 – travaux continuité écologique non réglementaire.....	18
2.3.5.	A31-32 – diagnostic et travaux d'annexes hydrauliques	25
2.3.6.	B21 – étude « pollutions diffuses »	26
2.3.7.	B22 – sensibilisation aux rôles et intérêts des haies	28
2.3.8.	C11 – dialogue territorial de la gestion quantitative de l'eau	28
2.3.9.	C21 – mise en défens de zones humides.....	32
2.3.10.	C41 – restauration de mares abreuvoirs	35
2.3.11.	D11 – masses d'eau en bon état : mise en défens de cours d'eau	35
2.3.12.	D21 – masses d'eau en bon état : continuité écologique.....	36
2.3.13.	D31 – remise d'un cours d'eau dans son lit naturel	38
2.3.14.	F12b – diagnostic hydromorphologique sur la Somme amont et la Valence	40
2.3.15.	F21 – communication générale	41
3.	Les journées d'animations	44
4.	Autres missions hors contrat territorial	46
5.	Participation à des journées techniques, formations et webinaires.....	54
6.	Bilans financiers.....	55
6.1.	Fonctionnement 2024.....	55
6.2.	Investissement 2024	55
6.3.	Bilan de l'exercice 2024	56
7.	Annexe I – Délégués syndicaux titulaires.....	57
8.	Annexe II – Liste des figures	58

1. Qu'est-ce que le SMBVAS

1.1. Compétence

Le Syndicat Mixte des Bassins Versants Arroux et Somme a été créé le 1^{er} janvier 2020 avec la reprise de l'actif, du passif et du personnel du Syndicat Intercommunal d'Études et d'Aménagement de l'Arroux (SINETA) dissous au 31/12/2019 et résulte de l'harmonisation de la gouvernance et des outils de gestion sur les bassins versants de l'Arroux et de la Somme avec :

- La récupération de la partie Morvan anciennement gérée par le Parc Naturel Régional du Morvan en janvier 2021 ;
- La récupération de la partie orpheline du bassin de la Somme ;
- L'adhésion effective au 1^{er} janvier 2022 de la Communauté de Communes du Pays d'Arnay-Liernais permettant de rattacher la tête de bassin versant de l'Arroux.

Le SMBVAS exerce la compétence **Gestion des Milieux Aquatiques** (GEMA) et notamment les items 1,2 et 8, transférés par 5 Etablissements Publics de Coopération Intercommunales (EPCI) :

- La Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan (CCGAM) – 51 communes ;
- La Communauté de Communes du Pays d'Arnay Liernais (CCPAL) – 34 communes ;
- La Communauté de Communes Entre Arroux, Loire et Somme (CCEALS) – 29 communes ;
- La Communauté Urbaine Le Creusot-Montceau (CUCM) – 10 communes ;
- La Communauté de Communes Le Grand Charolais (CCLGC) – 4 communes ;

Les statuts en vigueur en 2024 avaient été approuvés par arrêté préfectoral le 21 janvier 2022.

A noter qu'en 2024, les statuts ont été révisés pour une entrée en vigueur au 01/01/2025 par arrêté préfectoral du 27/01/2025, sur trois points :

- **Article 2 – Objets et compétence** : la compétence acquisition du SMBVAS a été élargie à toutes les parcelles foncières concernées par des milieux aquatiques (plan d'eau, parcelles riveraines...) ou humides (zones humides) ;
- **Article 3 – Périmètre** : officialisation de la sortie de la masse d'eau de la Cressonne du périmètre Arroux et Somme (rattachement au Parc Naturel Régional du Morvan). 4 communes de la CCEALS sont concernées :

Commune	Surface totale km ²	Surface actuelle sur SMBVAS km ²	Surface sur Cressonne km ²	Surface restant au SMBVAS après modification Km ²
Cronat	60,82	56,10	56,10	0
Vitry-sur-Loire	28,15	13,47	10,5	2,97
Maltat	31,84	31,84	3,1	28,74
Cressy-sur-Somme	27,78	27,78	2,4	25,38

Figure 1. Tableau de l'évolution des surfaces sur le SMBVAS des communes concernées par la sortie de la Cressonne.

- **Article 5 – Siège social** : le siège social a été acté au 7, rue Pernette 71400 AUTUN (en remplacement du 7, route du Bois de Sapin 71400 AUTUN).
Nouveau SIRET en découlant : 200 092 096 00029

1.2. Les élus

Le 30 avril 2024 le comité syndical du SMBVAS a élu Président de la structure M. Jean-Marc GUILHEM, adjoint à la Mairie de Toulon-sur-Arroux, suite à la démission de M. Fabrice VOILLOT acceptée par le préfet de Saône-et-Loire le 19 avril 2024.

Depuis le 30/04/2025, le SMBVAS compte 4 vice-présidents :

- M. Vincent CHAUVET, 1^{er} vice-président ;
- M. Gilles BERRET, 2nd vice-président ;
- M. François NOUVEAU, 3^{ème} vice-président ;
- M. Pierre POILLOT, 4^{ème} vice-président.

Le SMBVAS est gouverné par un comité syndical composé de **43 délégués syndicaux** titulaires et de 43 suppléants nommés par les EPCI adhérents. Le bureau syndical compte 12 membres. La liste des délégués titulaires figure en *annexe I*.

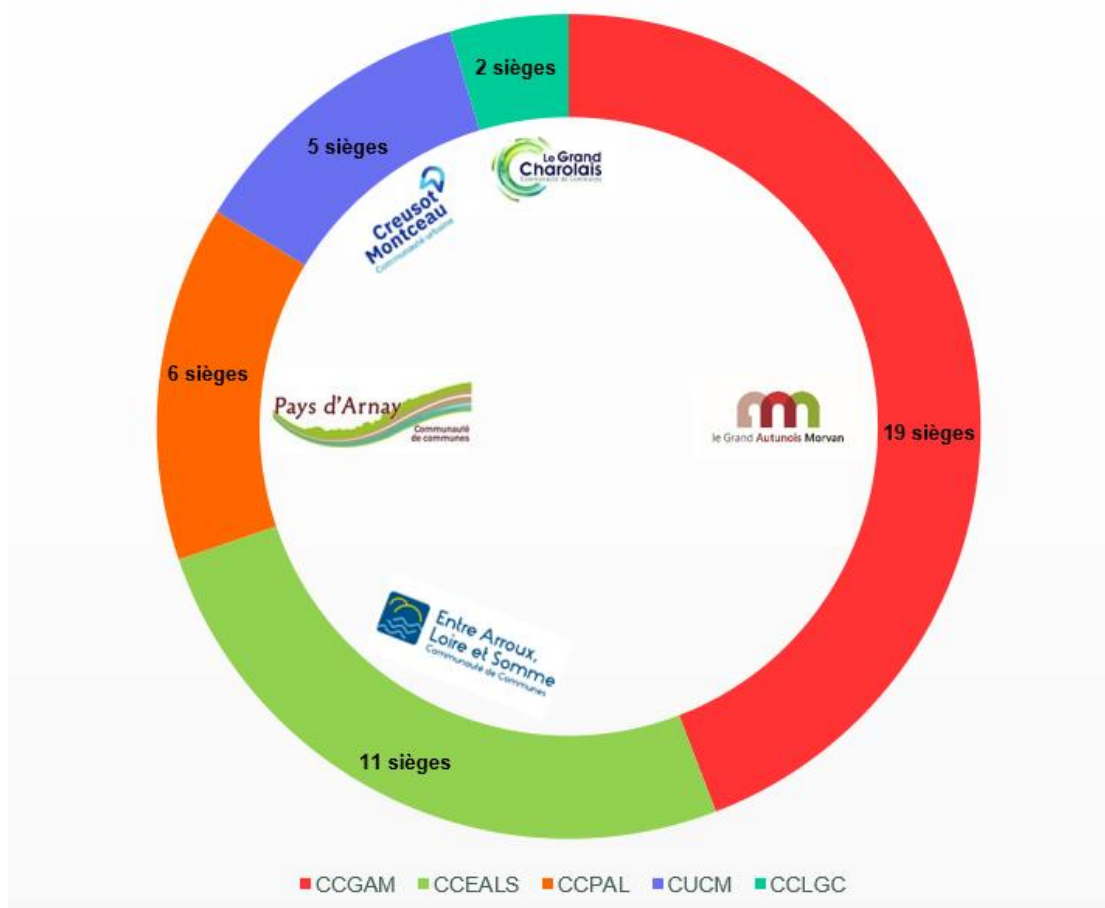


Figure 2. Répartition du nombre de sièges du comité syndical entre les EPCI adhérents.

1.3. Comités et bureaux syndicaux

En 2024, s'est tenu 5 comités syndicaux et 5 bureaux syndicaux.

COMITES SYNDICAUX		
Date	Nombre de participants	Délibérations prises
13/02/2024	28/43	<p>01-2024 Conditions et modalités de prise en charge des frais engagés par les agents dans le cadre de leurs fonctions</p> <p>02-2024 Mise en place de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle</p> <p>03-2024 Approbation d'une convention de partenariat avec la fédération de pêche de Saône-et-Loire pour le projet de la frayère des Chaintrés</p> <p>04-2024 Délibération de principe sur le Débat d'Orientation Budgétaire 2024</p>
02/04/2024	23/43	<p>05-2024 Vote du compte de gestion 2023</p> <p>06-2024 Vote du compte administratif 2023</p> <p>07-2024 Affectation des résultats 2023 à l'exercice budgétaire 2024</p> <p>08-2024 Vote du budget primitif 2024</p> <p>09-2024 Proposition de modification des statuts du SMBVAS au 1^{er} janvier 2025</p> <p>10-2024 DIG pour des travaux de restauration de milieux aquatiques et humides</p>
30/04/2024	25/43	<p>11-2024 Procès-verbal pour l'élection du bureau syndical du SMBVAS</p> <p>12-2024 Fixation du nombre de vice-présidents et autres membres du bureau</p> <p>13-2024 Arrêté syndical de délégation de signature au Président</p> <p>14-2024 Indemnisation nominative du Président</p>
26/06/2024	26/43	<p>15-2024 Sollicitation du FEDER pour le financement des postes du SMBVAS 2024-2025</p>
30/10/2024	27/43	<p>16-2024 Approbation et engagement du SMBVAS sur la programmation technique 2025-2027 du CTMAS (phase II)</p> <p>17-2024 DIG principale du programme d'action de la 2nde phase du CTMAS</p> <p>18-2024 DIG pour des travaux de restauration de la continuité écologique et sédimentaire à Blanot</p> <p>19-2024 Annulation titres de recette et mandats d'annulation émis pour le remboursement par des agents dans le cadre d'indemnisation de frais de déplacement</p> <p>20-2024 Conditions et modalités de prise en charge des frais engagés par les agents dans le cadre de leurs fonctions (annule et remplace délibération n°01-2024)</p> <p>21-2024 Contrat d'Assurance des Risques Statutaires 2026-2029 – mandatement du CDG 71</p> <p>22-2024 Délégation au président de l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables.</p>
BUREAUX SYNDICAUX		
Date	Nombre de participants	Ordre du jour
29/01/2024	7/12	Approbation de l'ODJ du comité syndical du 13/02/2024 et préparation du débat d'orientation budgétaire
19/03/2024	3/12	Approbation de l'ODJ du comité syndical du 02/04/2024, présentation du BP 2024 et modification des statuts pour 2025
13/06/2024	7/12	Approbation de l'ODJ du comité syndical du 26/06/2024, points sur les subventions AELB, points techniques sur les projets en cours et la revoyure du CTMAS,
26/09/2024	7/12	Approbation ODJ du comité syndical du 30/10/2024 et présentation de la programmation 2025-2027 du CTMAS (débat sur la stratégie d'intervention et le plan d'actions)
13/11/2024	5/12	Discussion sur les enveloppes prévisionnelles de la programmation 2025-2027 (CTMAS phase II), débat sur le budget prévisionnel 2025 et projections budgétaires 2026-2027.

En 2024, 4 décisions ont été prises par le Président au titre de la délégation de la compétence relative aux marchés publics à procédure adaptée (n°12-2022 du 19/09/2022) :

- **N°2024-01** du 26/06/2024 Avenant n°1 au marché public de prestation intellectuelle relatif à l'étude « Pollutions diffuses sur les bassins versants de l'Arroux et de la Somme : origines, surveillance et leviers d'actions » (2023PI002pollutions_diffuses) ;
- **N°2024-02** du 26/09/2024 Avenant n°1 au marché public de travaux « Mise en défens de cours d'eau et aménagements agricoles sur le bassin de la Drée » (2023T011Mise_en_déf_Drée) ;
- **N°2024-03** du 13/11/2024 Avenant n°1 au marché public de travaux « Mise en défens de cours d'eau et aménagements agricoles sur le bassin du ruisseau de Laizy » (2023T012Mise_en_déf_Laizy) ;
- **N°2024-04** du 16/12/2024 Attribution du marché public de travaux « Restitution des écoulements d'un cours d'eau en fond de vallon et aménagements agricoles » (2024T017projet_visigneux).

1.4. L'équipe technique en 2024

En 2024, le SMBVAS était composé de 3 postes à temps plein et d'un poste à temps partiel (0,5 ETP).

NOM Prénom	Fonction	Contrat	Contact
BRUNEAU Eloïse	Comptabilité	CDD 17h30 Mai à décembre	03.85.52.84.68 comptabilite-smbvas@orange.fr
CLEMENT Stéphane	Animateur milieu aquatiques	Fonctionnaire 35h	06.76.04.31.76 smbv.arroux.somme@orange.fr
RABUT Aurélie	Chargée de mission milieu aquatiques Animatrice CT	CDD 35h	06.32.84.06.59 smbv.arroux.somme2@orange.fr
RACINE Joseph	Chargé de mission milieu aquatiques	CDD 35h	07.88.59.74.51 smbv.arroux.somme3@orange.fr

Figure 3. Tableau des effectifs sur l'année 2024.

L'équipe assure l'exécution technique, administrative et financière de la compétence GEMA dans le cadre d'un contrat territorial et de projets hors contrat ainsi que la gestion de la structure (comité syndicaux, bureaux syndicaux, représentation du SMBVAS à l'extérieur, budget et comptabilité...) et son fonctionnement (abonnements, locaux, véhicules...).

En 2024, les postes ont été financés en partie (3.4 ETP) par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (voir paragraphe 2.2).

1.5. Le périmètre d'action

Les bassins versants Arroux et Somme se situent en région **Bourgogne-Franche-Comté** sur le grand bassin hydrographique **Loire-Bretagne**, à cheval sur les départements de la **Saône et Loire**, la **Côte d'Or** et la **Nièvre** et **10 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale** (dont 5 adhérents) pour un total de **152 communes**.

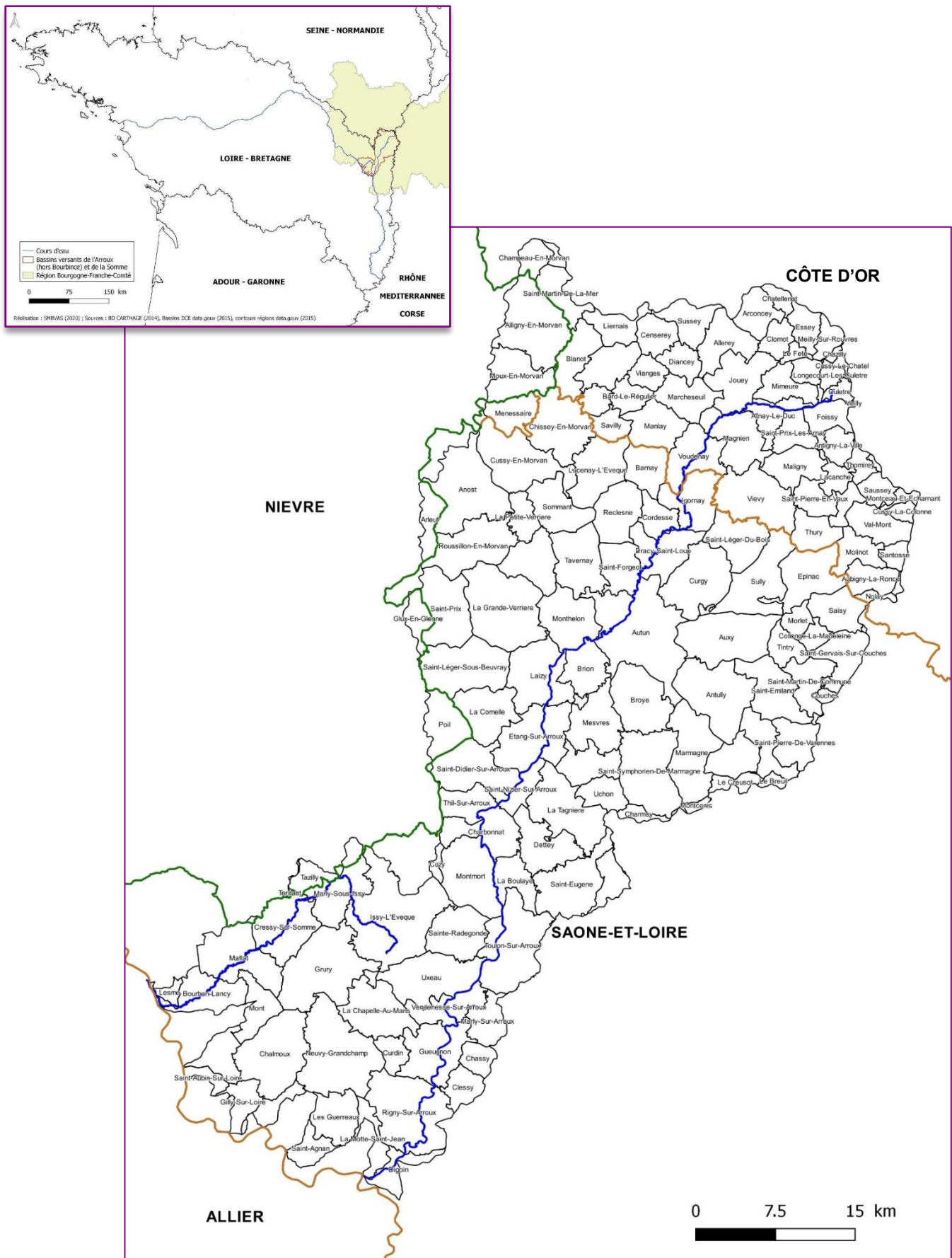


Figure 4. Périmètre des BV Arroux et Somme sur le grand bassin hydrographique Loire-Bretagne et découpage communal avec les linéaires principaux Arroux et Somme.

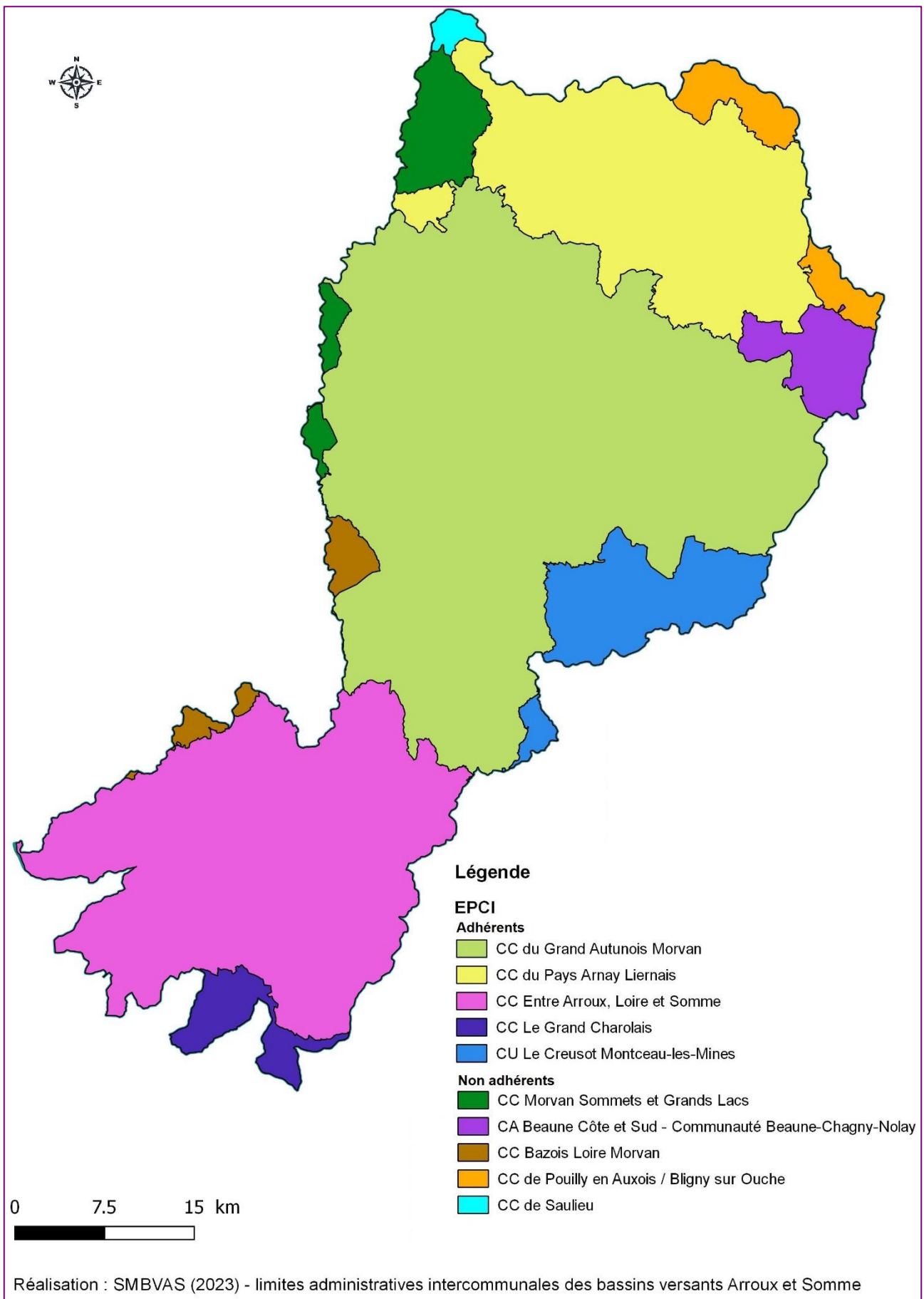


Figure 5. Périmètre des BV Arroux et Somme, découpage intercommunal.

Les bassins versants comportent **37 masses d'eau** dont 30 sur le BV Arroux, 3 sur le BV Somme et 4 affluents directs à la Loire. Ils représentent une surface totale de **2 674 km²** (*recalcul de la surface lors du diagnostic pollutions diffuse de SCE*) avec un réseau hydrographique total d'environ **2 800 km** (BD Carthage©).

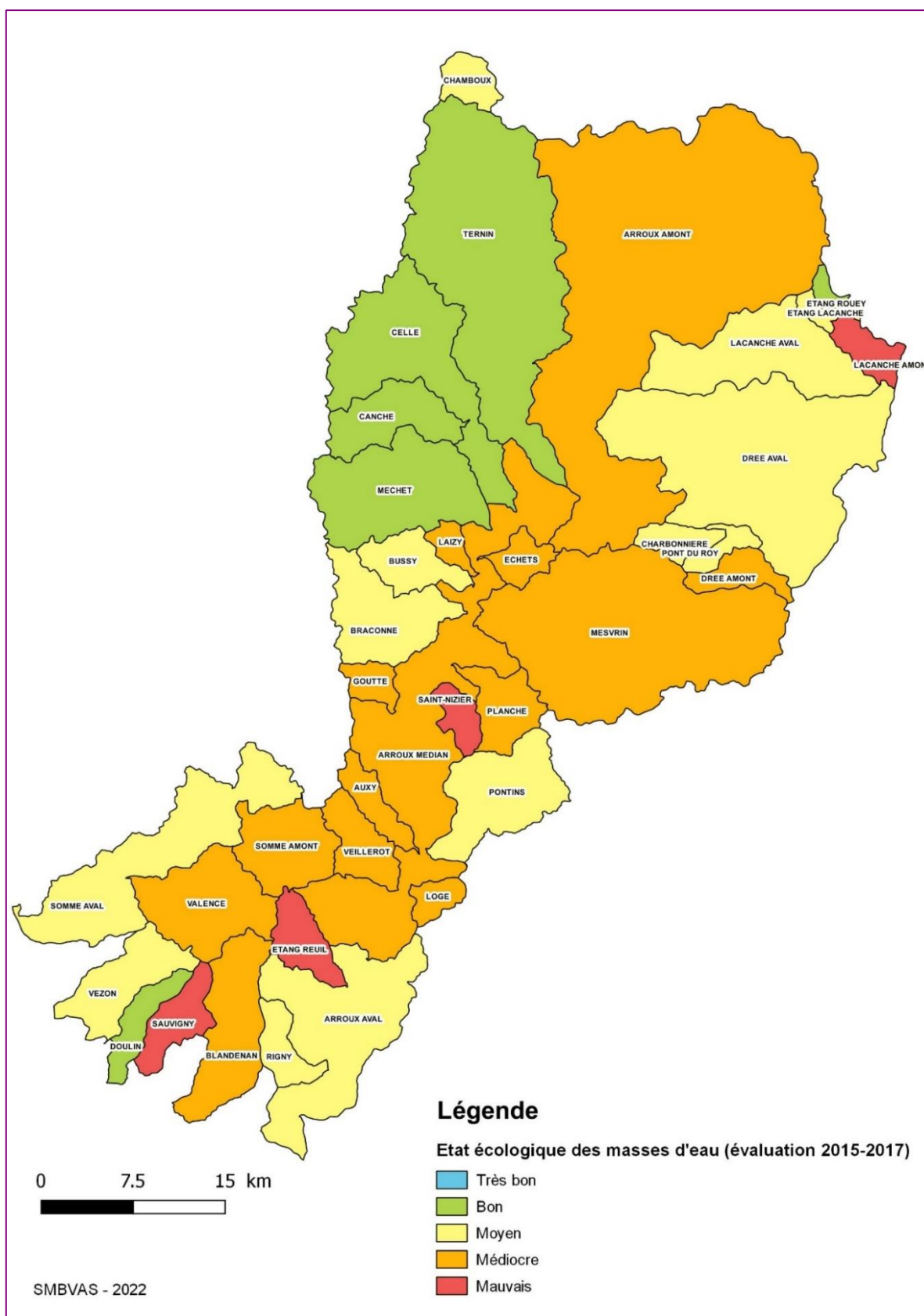
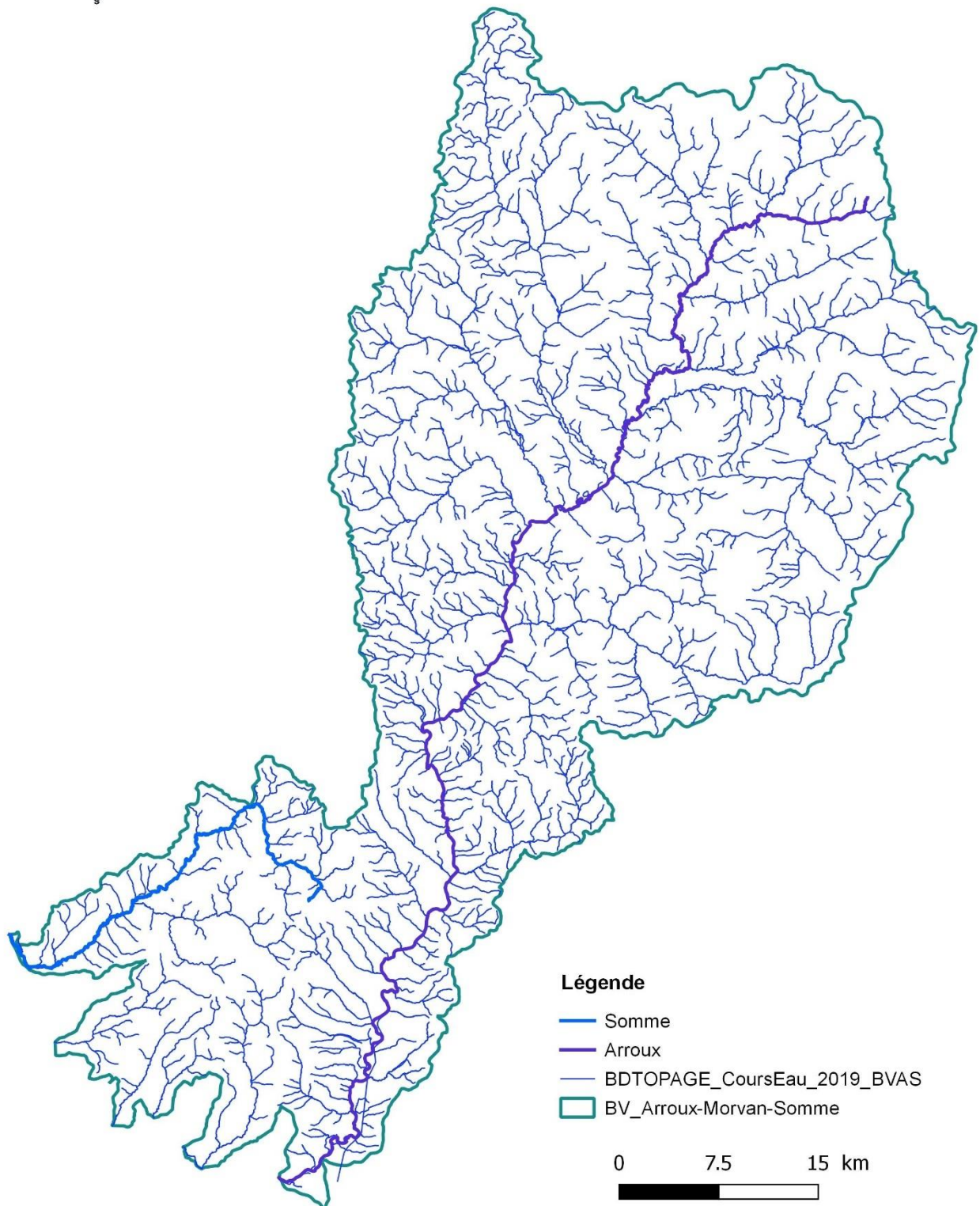


Figure 6. Périmètre des BV Arroux et Somme, découpage par masse d'eau et état écologique DCE 2019.



Réalisation : SMBVAS (2023), réseau hydrographique - BDTOPAGE_courseau_2019 découpé par les BV Arroux et Somme.

Figure 7. Périmètre du SMBVAS, réseau hydrographique.

2. Le Contrat Territorial Morvan, Arroux, Somme

2.1. Généralités

Outil financier de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, le **Contrat Territorial Morvan, Arroux, Somme** (CTMAS) a été signé le **14 septembre 2022** pour 3 ans (2022-2024) avec pour objectif stratégique **la reconquête et la préservation du bon état des eaux** sur les bassins versants de l'Arroux et de la Somme.

Il se découpe en 7 volets :

- **Volet A : Améliorer la morphologie des milieux aquatiques ;**
- **Volet B : Améliorer la qualité de l'eau ;**
- **Volet C : Préserver l'hydrologie et l'équilibre de la ressource en eau ;**
- **Volet D : Préserver les masses d'eau en bon état et restaurer le très bon état ;**
- **Volet E : Préserver la biodiversité inféodée aux milieux aquatiques ;**
- **Volet F : Améliorer et harmoniser les connaissances, communiquer et sensibiliser ;**
- **Volet G : Animer et assurer la cohérence et l'efficacité des actions ;**

Ce contrat fait suite au Contrat Territorial Arroux, Mesvrin, Drée porté par le SINETA de 2015 et 2019, à une phase bilan (2020) et à un nouvel état des lieux et diagnostic (2020-2021). De par sa compétence GEMA, le SMBVAS a été désigné comme porteur et coordonnateur du contrat signé par 14 partenaires.

Structure	Rôle
Agence de l'Eau Loire-Bretagne	Financeur
Région Bourgogne-Franche-Comté	Financeur
Conseil Départemental de Côte d'Or	Financeur
Conseil Départemental de Saône-et-Loire	Financeur et maitre d'ouvrage
SMBVAS	Coordonnateur et maitre d'ouvrage
Fédération de Saône-et-Loire de la Pêche et de la Protection du Milieu Aquatique	Maitre d'ouvrage
Communauté Urbaine Le Creusot-Montceau	Maitre d'ouvrage
Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire	Maitre d'ouvrage
Commune d'Arconcey	Maitre d'ouvrage
Conservatoire des Espaces Naturels de Bourgogne	Maitre d'ouvrage
SIAEP Chamboux	Maitre d'ouvrage
Société d'Histoire Naturelle d'Autun – Observatoire de la Faune de Bourgogne	Maitre d'ouvrage et prestataire
Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement du Pays de Bourgogne	Maitre d'ouvrage
Parc Naturel Régional du Morvan	Partenaire

Figure 8. Liste des signataires et leur rôle dans la démarche de Contrat Territorial Morvan, Arroux, Somme.

Remarque :

2024 marque la fin de la programmation 2022-2024. Le bilan détaillé 2024 et le bilan à 3 ans font l'objet d'un document spécifique selon une trame de l'AELB et consultable au SMBVAS.

A partir de 2025 et selon les modalités du 12^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, la programmation 2025-2027 sera mise en œuvre dans l'**Accord de Territoire Morvan, Arroux, Somme** en cours d'élaboration et de consolidation au moment de l'écriture du présent rapport.

2.2. La cellule de coordination

Afin d'assurer le pilotage, le suivi et l'exécution technique, administrative et financière du CTMAS, le SMBVAS a mobilisé **3,4 ETP en 2024**, financés à 50% par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Les 0,1 ETP restant sont dédiés à des actions hors contrat et à la gestion de la structure.

2.2.1. Composition

ETP	Fonction et personne en charge	Missions générales
1	Chargée de mission (animatrice principale du CT) : Aurélie RABUT	<p>La relation entre les partenaires du CTMAS (coordination des actions, transmission et centralisation des informations relatives au CT, suivi de son exécution, référente auprès des partenaires...);</p> <p>L'organisation des COPIL et COTECH : 4 COTECH thématiques (hydromorphologie, continuité, pollutions, qualité de l'eau & haies, milieux humides, mares & plans d'eau) ont été organisés de fin mai à début juillet 2024 pour élaborer la programmation 2025-2027.</p> <p>L'animation principale d'un dialogue territorial sur la gestion de l'eau (organisation et animation d'ateliers de concertation, communication, suivi des études départementales) = 0,5 ETP.</p> <p>L'organisation d'une journée dédiée à l'avenir de l'eau et des milieux aquatiques et humides le 27 novembre 2024 au Parc de Expositions de l'Eduen à Autun (34 participants) pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Restituer les conclusions du dialogue territorial (démarche, concertation, résultats, suites) ; - Faire le bilan du Contrat Territorial Morvan, Arroux, Somme et présenter la programmation technique 2025-2027 <p>La représentation du CTMAS sur le territoire et à l'extérieur notamment dans le cadre d'autres planifications (CRTE, PCAET, PAT...);</p> <p>La rédaction des bilans annuels et des documents administratifs de synthèse et d'élaboration de la programmation 2025-2027 ;</p> <p>La communication générale (bulletins d'information, newsletters...) et spécifiques du CTMAS (animations haies...) incluant les demandes de subventions ;</p> <p>Le pilotage de l'étude pollutions diffuses sur les bassins Arroux et Somme : origines, surveillance et leviers d'actions.</p> <p>La rédaction d'actes administratifs et juridiques rendus nécessaires par l'exécution du CTMAS (convention, marchés publics...);</p> <p>Le renfort sur les demandes de subventions et l'appui au montage des projets de travaux (marché public) pour les actions du CTMAS.</p>

0,5	Secrétaire comptable : Eloïse BRUNEAU	Comptabilité générale : suivi financier, facturation, suivi budgétaire. Demandes de solde des subventions (état récapitulatif...) Appui administratif.
1	Chargé de mission milieux aquatiques : Joseph RACINE	Cellule technique en charge de l'exécution des actions sous maîtrise d'ouvrage SMBVAS (volet A, C et D) comprenant : L'animation amont avec les riverains, les exploitants, les communes (conseil, accompagnement, conventionnement...); Le montage technique : visite et mesures terrain, expertise, définition des projets, dossiers réglementaires (loi sur l'eau, DIG...) et financiers (demandes de subventions animation Région, travaux...) des projets ; La mise en œuvre, le suivi et la réception des chantiers ; La relation avec les acteurs impliqués (réunions, échanges techniques...); La relation (réunion terrain, échanges techniques...) et le suivi des interventions des partenaires des projets (diagnostics, études préalables, expertises...); L'encadrement des stages et études complémentaires (Volet F). L'appui à la communication et valorisation des actions. L'expertise technique et appui pour l'élaboration de la programmation 2025-2027 (participation aux COTECH/COPIL, priorisation, stratégie d'intervention...).
1	Animateur milieux aquatiques : Stéphane CLÉMENT	

Postes	Salaires chargés	Frais annexes*	TOTAL	Aide AELB
Animation principale 1 ETP	40 936.86 €	11 777.22 €	52 714.08 €	26 357.04 €
Administratif 0,5 ETP	11 115.70 €	0.00 €	11 115.70 €	5 557.85 €
Animation Mx Aqua 1,9 ETP	83 002.78 €	22 376.71 €	105 379.49 €	51 300,00 €
TOTAL	135 055.34 €	34 153.93 €	169 209.27 €	83 214.89 €

Figure 9. Bilan financier de la cellule de coordination du CTMAS en 2024.

2.2.2. Missions 2024

En 2024, la cellule de coordination a travaillé principalement sur les missions ci-dessous :

- Animation de la programmation du contrat territorial auprès des acteurs du territoire (propriétaires, exploitants, communes, partenaires techniques...);
- Rédaction de Déclarations d'Intérêt Général (DIG) pour autoriser les projets en domaine privé ;

- Montage des dossiers techniques pour les actions du contrat (conventionnement, mesures terrain, comités techniques, études préalables, dossiers loi sur l'eau...);
- Rédaction des cahiers de charges et pièces administratives pour la passation de marchés publics ou de devis travaux ;
- Suivi de chantiers ;
- Suivi de l'étude « pollutions diffuses » Arroux et Somme réalisée par SCE ;
- Animation d'un dialogue territorial de la gestion de l'eau sur les bassins Arroux et Somme (ateliers n°2 et 3, volet participation citoyenne, COPIL de restitution du 27/11) ;
- Administratifs divers : conventions de partenariat*, organisation de réunions, temps d'échange ;
- Conseil, sensibilisation sur les différentes thématiques du contrat territorial et les projets ;
- Représentation du CTMAS à l'extérieur : ateliers, réunions, rencontres, webinaires... ;
- Communication ;
- Suivi financier du contrat : comptabilité, soldes de subvention, budget... ;

**En 2024, une convention pour des expertises avant travaux a été signée avec la SHNA-OFAB le 30/04/2024, pour un montant de 3 680,00 €TTC et une convention de partenariat, pour le déploiement d'un dispositif d'animations à destination des élus locaux et du grand public (L'eau pour tous, tous pour l'eau) et la coanimation du dialogue territorial, a été signée avec le CPIE Pays de Bourgogne le 04/01/2024 pour un montant de 23 809,00 €TTC.*

De plus, des comités techniques et de pilotage ont été organisés :

- COPIL : bilan 2023 et perspectives 2024 du CTMAS le 23/01/2024 ;
- COTECH : lancement de l'étude pollutions diffuses le 19/02/2024 ;
- COTECH thématique n°1 : programmation 2025-2027 « Hydromorphologie » le 27/05/2024 ;
- COTECH thématique n°2 : programmation 2025-2027 « Continuité » le 11/06/2024 ;
- COTECH thématique n°3 : programmation 2025-2027 « Pollutions diffuses, qualité de l'eau et haies » le 03/07/2024 ;
- COTECH thématique n°4 : programmation 2025-2027 « milieux humides » le 09/07/2024 ;
- COPIL : restitution du dialogue territorial de la gestion quantitative de l'eau le 27/11/2024 (matin) ;
- COPIL : bilan CTMAS et programmation 2025-2027 le 27/11/2024 (après-midi) ;

2.3. Les actions 2024

En 2024, les actions suivantes ont été portées par l'équipe technique du SMBVAS :

2.3.1. A11 – mise en défens de cours d'eau

Référent technique : Stéphane Clément

Masses d'eaux concernées : Drée aval, Laizy, Valence, Mesvrin

Animation territoriale réalisée (rencontres avec les communes, propriétaires et exploitants) sur les masses d'eau Drée aval, Laizy, Mesvrin (en partie) avec une trentaine de propriétaires/exploitants rencontrés. La mise en défens des cours d'eau nécessite une animation longue pour convaincre les riverains et exploitants.

Réception de travaux (septembre 2024) de mises en défens et d'aménagements agricoles pour la restauration morphologique de cours d'eau et la régénération de la ripisylve, sur les bassins de la **Drée aval** et du **Laizy** pour un total de **8 694 ml** de berges protégées.

Sur le bassin de la Drée aval :

Bilan de l'opération : **5 264 ml** de clôtures barbelées ou électriques, 11 passages à gué, 1 abreuvoir gravitaire et 1 demi arche en U, sur les communes de Saisy, Epinac et Saint-Léger-du-Bois.

Bilan financier : le marché avec l'entreprise Vallerini Philippe a fait l'objet d'un avenant le 01/10/2024 portant le montant définitif des travaux à **70 080,48 € TTC**.

Les dossiers de subvention ont été soldés avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour un montant d'aide de 32 664,20 € (50%) et avec le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté pour un montant d'aide de 17 520,12 € (30%).



Figure 10. Après travaux, clôtures sur la Miette (Drée aval) - SC



Figure 11. Photo d'un abreuvoir gravitaire créé sur la Miette amont (Drée aval) - SC

Sur le bassin du Laizy :

Bilan de l'opération : 3 430 ml de clôtures électriques, 7 passages à gué, 2 abreuvoirs au fil de l'eau et 1 abreuvoir gravitaire.

Bilan financier : le marché avec l'entreprise Aluze Pierre a fait l'objet d'un avenant le 25/10/2024 portant le montant définitif des travaux à **41 200,25 € TTC**.

Les dossiers de subvention ont été soldés avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour un montant d'aide de 17 166,77 € (50%) et avec le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté pour un montant d'aide de 10 300,06 € (30%).



Figure 12. Photo d'un passage à gué sur le Laizy - SC



Figure 13. Photo de la mise en défens sur le Laizy avec mise en place du pâturage tournant - SC

Sur le bassin de la Valence :

Construction d'un projet : animation, conventionnement, expertise terrain, consultation d'entreprises sur devis, dossiers réglementaires et demandes de subvention pour la restauration hydromorphologique par remise du cours d'eau de la Jonchère dans son talweg, sur la commune de Grury (projet n°1).

Prévisionnel technique : restitution des écoulements sur **220 m** de cours d'eau puis mise en défens de cours d'eau sur **800 m** de berge.

Prévisionnel financier : **12 007,00 € HT** (devis de JB TP de Grury) ayant fait l'objet de demandes de subventions (accordées) à l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour un montant de 6 003,50 € (50%) et au Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté pour un montant de 3 602,10 € (30%).

Les travaux sont prévus en été 2025.

Sur la commune de Grury, un second projet de restitution des écoulements en fond de vallon est en cours d'animation et de construction technique. Les démarches administratives seront lancées avec la signature de l'Accord de Territoire en 2025.

Enfin, en vue de l'Accord de Territoire, des **projets ont été élaborés** (animation, rencontre terrain, rapport technique...) :

- Sur la **masse d'eau du Mesvrin** : mise en défens du ruisseau de Lavault et du ruisseau des Gaudoirs à Mesvres et du ru de Vaux à Saint-Symphorien-de-Marmagne (projet Hauterive 71).
Linéaire estimé : **2,5 km** de cours d'eau ; Enveloppe estimée : **28 000,00 €HT**.
- Sur la **Drée aval** : dans la continuité des travaux réalisés en 2024. Après étude de la parcelle (cours d'eau en limite de propriété) et face aux contraintes budgétaires, le dossier n'a pas été retenu pour la phase travaux.

2.3.2. A21 – étude continuité écologique ouvrages liste II

Référent technique : Stéphane Clément

Masses d'eaux prioritaires CT : Somme aval et amont.

Rappel du contexte :

La Somme aval et amont présente des ouvrages classés comme prioritaires pour la restauration de la continuité écologique et sédimentaire. Ce sont les ouvrages (de l'amont vers l'aval) : Etang de la montagne à Issy-L'Évêque (ROE 19106), moulin du Breuil à Issy-L'Évêque (ROE 15353), Etang de la Forge à Marly-sous-Issy (ROE 15340), Moulin Baudran à Bourbon-Lancy (ROE 15274), Moulin Robinson à Bourbon-Lancy (ROE 15270), Moulin du gué Moucaud à Lesmes (ROE 15263).



Figure 14. Localisation des ouvrages sur la Somme – carte DDT 71.

Le but de l'étude était de définir comment rétablir la continuité écologique et le fonctionnement écologique sur ces cours d'eau liste II au droit de 6 ouvrages prioritaires identifiés. Il s'agit de rétablir les fonctions écologiques et hydrologiques à un niveau permettant l'atteinte des objectifs de la DCE.

Bilan technique : Le bureau d'étude Grain'Eau, retenu pour la réalisation de la maîtrise d'œuvre, a rendu les appels à projets définitifs pour les 6 ouvrages.

Les APD ont été approuvés par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Pour rappel, la phase de maîtrise d'œuvre pour la rédaction du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) et des dossiers règlementaires, a été affirmée en 2023 pour 2 ouvrages : Le Gué Moucaud à Lesme et le Moulin Robinson à Bourbon-Lancy, pour un montant de **15 600,00 €TTC**.

Bilan financier : Le marché public signé avec Grain'Eau a pris fin en 2024.

La tranche ferme et les deux tranches optionnelles ont été soldées pour un montant définitif de **46 800,00 €TTC**.

Le dossier de subvention a été soldé avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour un montant d'aide de **19 500,00 €**.

2.3.3. A22 – travaux de restauration de la continuité écologique ouvrages liste II

Référent technique : Stéphane Clément

Masses d'eaux prioritaires CT : Somme aval et amont.

Rappel du contexte :

En lien avec la fiche action A21, le fiche action A22 prévoyait la réalisation des travaux d'aménagement des ouvrages du Gué Moucaud (Lesme), Moulin Robinson (Bourbon-Lancy) et Moulin Baudran (Bourbon-Lancy) pour la restauration de la continuité écologique et sédimentaire sur la Somme aval, sous maîtrise d'ouvrage du SMBVAS (enveloppe de 201 670,00 €).

Bilan de l'opération :

En 2024, le marché public pour consulter les entreprises sur la base des avant-projets définitifs remis par le bureau d'étude Grain'Eau, a été lancé mais celui-ci a été **déclaré sans suite** face au refus des propriétaires en juin 2024 de signer les conventions d'engagement pour la réalisation des travaux.

En juillet 2024, une réunion entre la DDT 71 et les propriétaires, en présence du SMBVAS, a été réalisée. Si les propriétaires ne sont pas réfractaires aux travaux d'aménagement proposés, il est apparu que le calendrier contraint pour réaliser les travaux dans les temps de la phase 1 du Contrat Territorial Morvan, Arroux, Somme ne serait pas tenu. Les propriétaires avaient alors jusqu'à novembre 2024 pour retourner les conventions, ce qui n'a pas été fait.

Lors du bureau syndical du 26 septembre 2024, les élus du SMBVAS ont pris la décision de se retirer de la maîtrise d'ouvrage pour les travaux sur ouvrages règlementaires (liste II) dans la seconde phase (Accord de Territoire 2025-2027), pour les raisons suivantes :

- Le non-engagement des propriétaires dans les temps de la **phase 1 du CTMAS** a fait « perdre » au SMBVAS les crédits de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne sur le 11^{ème} programme (objectifs technique et financier non atteints). Il faudrait réinscrire des enveloppes au détriment des nouveaux projets ;
- La mise en conformité des ouvrages est **une obligation des propriétaires** : le SMBVAS laissera donc les opérations travaux se faire entre la DDT 71 (mises en demeure) et les propriétaires, sur la base de l'étude réalisée par le SMBVAS (aide à la décision) ;
- Les scénarios de restauration de la continuité écologique étant des aménagements d'ouvrages et non des suppressions, le **gain écologique pour la rivière et les milieux n'est pas optimal** (avis technique partagé par les autres partenaires de l'opération : fédération de pêche, OFB, Département 71). L'accompagnement financier du SMBVAS pour les travaux n'est donc pas prioritaire par rapport à d'autres actions de la programmation 2025-2027.
- Enfin, les ouvrages Somme ne sont pas les seuls ouvrages liste II du territoire, aussi pour assurer **l'égalité de traitement** sur tout le territoire et avec des **enveloppes budgétaires limitées**, le SMBVAS peut accompagner les propriétaires de ces ouvrages dans l'aide à la décision (conseil technique) pour retenir la meilleure solution mais pas dans la réalisation des travaux.

Un courrier a été transmis aux propriétaires des ouvrages Gué Moucaud et Moulin Robinson pour les informer de la décision.

2.3.4. A23 – travaux continuité écologique non réglementaire

Référent technique : Joseph RACINE

Masses d'eau prioritaires en 2024 : Lacanche aval et Arroux amont

Contexte Arroux amont :

Des seuils transversaux sont présents sur le lit principal mais aussi sur les affluents notamment la Suze. Ces seuils témoignent d'intervention depuis plusieurs siècles visant à dominer le milieu au profit des activités humaines. Leur impact négatif est réel avec une gêne pour la circulation des poissons cependant, ils ont aussi un impact positif sur le maintien d'une ligne d'eau à l'amont et donc une connexion avec la nappe d'accompagnement permettant de limiter l'impact des crues par le ralentissement du flux liquide. Ce stockage permet de limiter l'impact de la mauvaise répartition des pluies avec une restitution en période estivale. Ils permettent également le maintien d'habitats de type para-aquatique, favorables à certaines espèces (prairie humide).

Certes les seuils ne sont pas indispensables et sans intervention de l'humain le lit mineur serait naturellement connecté au lit majeur, mais des opérations de rectification et recalibrage ont été pilotées à une échelle quasi industrielle sur ce bassin. L'eau est canalisée sur la majorité de son cours avec une largeur diminuée et maintenue par des techniques de génie végétale (ripisylve développée). A l'inverse, la profondeur a été accentuée afin d'augmenter la vitesse de transmission de l'eau vers l'aval (*voir illustrations ci-dessous*). Cette perturbation morphologique influence grandement l'état écologique.

Selon le SMBVAS, ces seuils aggravent la situation mais ne sont pas la source principale des problèmes. Si des choix doivent être effectués, ils doivent l'être sur la morphologie avec des étangs en tête de bassin dont la gestion est à questionner (respect des débits réservés), le problème de suppression de zones humides (nombreuse depuis des décennies), un cours principal et des affluents qui ont fait l'objet de rectification, recalibrage et déplacement avec une absence de ripisylve ponctuelle.... Ces dégradations morphologiques lourdement néfastes à l'état écologique, accentuent largement la vulnérabilité naturelle du territoire face au changement climatique et notamment face à l'inégale répartition des pluies. Sur le bassin versant, c'est majoritairement les perturbations et dégradations morphologiques et hydrologiques qui impactent le bon état écologique. Les seuils transversaux n'aident pas, mais le rôle négatif qu'ils jouent est moins important que les pressions citées précédemment.

De plus, sur ce cours d'eau non réglementaire pour la restauration de la continuité écologique, la possibilité de convaincre les propriétaires est complexe car, le plus souvent, ils sont attachés à ces seuils témoignant d'une histoire passée.

A l'inverse, au centre bourg d'Arnay-le-Duc, plusieurs seuils présentent une opportunité d'intervention (*voir photos*). Une animation en lien avec la commune est à réaliser mais à ce stade elle ne peut permettre la programmation de travaux de suppression des seuils.

Point d'avancement :

Un diagnostic complet a été réalisé avec des visites des seuils où les propriétaires ont accepté. **Priorisation** : impact écologique et potentiel adhésion des propriétaires. Travail à poursuivre notamment sur la commune d'Arnay-le-Duc.



Figure 15. Seuil du moulin Francy – juin 2022 – JR.

On remarque l'impact incontestable sur la non-franchissabilité par les espèces. Il est également un frein au transport sédimentaire mais ce phénomène est limité car la zone de retenue est comblée et les sédiments peuvent actuellement

quasi intégralement restitués à l'aval. On observe également une zone de remous favorisant le réchauffement de l'eau et l'évaporation qui participent à accentuer les problèmes d'assèchement en période estivale. A l'amont, on observe une connectivité optimale entre lit mineur et lit majeur qui permet de favoriser l'expansion des crues et le stockage d'eau dans la nappe d'accompagnement (moyen de stocker l'eau et de concilier des usages).



Figure 16. Seuil du moulin Francy – mai 2024 - JR

Le même site au printemps après les crues et inondations.



Figure 17. Tronçon à l'aval du seuil du moulin Francy – JR.

A l'inverse, à l'aval, on observe une incision anormalement importante qui impacte fortement les équilibres naturels et donc le potentiel d'accueil. La rivière ne peut pas déborder. Les bancs de sable visibles ici ce sont déposés lors d'une crue centennale et résultent donc d'un phénomène rare.

Il serait pourtant nécessaire que ces phénomènes se matérialisent lors de crues moins importantes. L'impact est majeur et contribue au non-respect de la continuité écologique. La rehausse de quelques dizaines de centimètres suffirait pour avoir un réel gain écologique.



Figure 18. Seuil dans le bourg d'Arnay-le-Duc - JR

Un des seuils, autrefois utile à l'activité industrielle où l'impact sur la circulation piscicole est indiscutable. La présence d'habitations principales aux abords doit faire l'objet d'une attention particulière vis-à-vis de l'érosion régressive que pourrait entraîner sa suppression totale.



Figure 19. 2nd seuil à Arnay-le-Duc en amont du seuil Figure 18 - JR

Un second seuil quelques centaines de mètres en amont, où le SMBVAS souhaiterait accompagner la commune pour un effacement afin notamment de limiter l'impact de la zone de remous : eutrophisation, réchauffement, évaporation, sur un secteur aménagé et facilement accessible par le grand public.



Figure 20. Zone de remous du seuil figure 19 – JR.

Une rivière courante serait davantage agréable pour le grand public mais permettrait aussi d'améliorer l'état écologique (qualité et température), c'est ce qui motive le souhait d'accompagner la commune.



Figure 21. Seuil transversal sur le linéaire principal de l'Arroux à Igornay - JR

L'impact sur la circulation piscicole est évident. Aujourd'hui transparent, les sédiments circulent librement. L'impact de la zone de retenue est important surtout en période estivale avec un réchauffement anormal de l'eau et une surévaporation.

Contexte Lacanche :

L'Arroux amont et la Lacanche sont très similaires sur le fonctionnement de l'hydrosystème et les perturbations impactant l'état écologique.

Un diagnostic terrain complet basé sur les données ROE par visites de secteurs stratégiques, a permis d'acquérir une connaissance quasiment exhaustive sur le paramètre « continuité ». Les rapports de terrain sont disponibles au SMBVAS.

Globalement, sur le lit principal, les seuils historiques ont été partiellement détruits naturellement (érosion). Des abrogations de droits d'eau par la DDT ont eu lieu. Il serait utile de poursuivre ce travail réglementaire. De plus, la destruction partielle de ces seuils n'a pas été accompagnée de travaux morphologiques, ce qui aurait été préférable pour l'atteinte du bon état (problème d'incision).

A l'inverse, un point noir d'importance subsiste : l'attachement des propriétaires à un seuil sur un cours d'eau non réglementaire ne permet pas d'envisager un effacement complet ce qui est pourtant l'unique solution viable pour l'état écologique. L'incision du lit à l'aval du seuil et la présence d'un pont à l'amont demande une vigilance particulière sur les aménagements accompagnant les travaux de restauration.

Sur les affluents (notamment la Corcelles qui est en meilleure état), des problèmes pour la circulation piscicole sont identifiés mais tous en relation avec des problèmes morphologiques. Les ouvrages sont placés sur des cours d'eau déplacés augmentant la difficulté de franchissement. Des opérations de la restauration de la continuité ne peuvent pas voir le jour sans une opération de restitution de l'écoulement dans son lit d'origine.

Point d'avancement :



Figure 22. Seuil à l'amont du moulin Auxerain - Lacanche - JR

Ce seuil a été partiellement détruit par un manque d'entretien. La circulation piscicole, le libre transport des sédiments et l'impact de la zone de remous n'ont plus lieu d'être considérés.



Figure 23. 2nd seuil - JR

Un obstacle en bon état mais avec une hauteur de chute faible. Le réel problème est que ce seuil est présent sur un cours d'eau déplacé de son lit d'origine. La suppression ne résoudrait pas l'origine du problème qui est davantage morphologique.



Figure 24. Seuil du moulin Morey sur la Lacanche - JR

Point noir majeur avec une circulation piscicole très compliquée, un transport des sédiments transparent mais surtout une zone de remous impactant fortement le réchauffement de l'eau et son évaporation.



Un seuil avec une hauteur de chute faible qui impacte négativement le cours d'eau mais dont l'opération ne permettrait pas une avancée pour l'atteinte du bon état écologique. Le cours d'eau à l'aval est complètement déplacé de son lit d'origine ce qui joue un rôle prépondérant dans l'état moins que bon. Ici, un effacement n'est pas prioritaire puisque la zone de remous et la hauteur de chute sont faibles et le transport des sédiments totalement transparent. A l'inverse, une opération plus ambitieuse de restitution des eaux en fond de vallon serait largement bénéfique.

Figure 25. 4^{ème} seuil - JR



Figure 26. A gauche, seuil sur la Corcelle ; A droite, ancien seuil sur la Lacanche - JR

Le seuil sur la Corcelles est partiellement détruit mais surtout présent sur un ruisseau déplacé de son lit d'origine. Le seuil détruit par manque d'entretien sur la Lacanche n'a plus d'impact.



Ouvrage fortement impactant sur la circulation piscicole mais sur un ruisseau déplacé.

Pour plus de détails sur ce point « continuité », n'hésitez pas à solliciter le partage du document de travail interne.

Une réunion a eu lieu en présence des élus des communes concernées et d'un élu du SMBVAS afin de présenter les résultats du diagnostic. Pas d'opposition des élus locaux qui soutiennent le constat.

Figure 27. Buse sous voirie sur la Lacanche - JR

2.3.5. A31-32 – diagnostic et travaux d'annexes hydrauliques

Référent technique : Stéphane CLEMENT

Masse d'eau concernée : Arroux médian

Contexte :

Le diagnostic des annexes hydrauliques de l'Arroux entre Dracy-Saint-Loup et Etang-sur-Arroux a été réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération de Saône-et-Loire de la Pêche et du Milieu Aquatique, en étroite concertation avec le SMBVAS et avec des financements de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse.

Les annexes aquatiques (petits fossés, bras morts ou dépressions en berges) situées dans le lit majeur) sont en particulier peu connues. Ces milieux jouent pourtant un rôle majeur : véritables zones tampons, elles contribuent à l'épuration naturelle des eaux et à la régulation hydraulique. Ils accueillent par ailleurs, une faune et une flore riches, diversifiées et souvent menacées. Les annexes aquatiques sont des milieux aujourd'hui menacés : certaines d'entre elles se retrouvent déconnectées du cours d'eau (en raison de l'incision du lit, de dépôts de sédiments ...), d'autres ont été transformées, drainées voire remblayées pour des besoins de développement agricoles ou urbains.

Bilan du diagnostic :

42 zones humides ont été visitées : 20 sans intérêt, 10 avec un intérêt faible, 9 avec un intérêt fort et 3 ont été classées fonctionnelles. De plus, 5 zones humides ont été jugées comme prioritaires pour des travaux de restauration :

- Le bras mort des Prés à Autun (12)
- Le bras mort du Guillaury à Autun (14)
- Le bras mort des Petits Lancerons à Laizy (20)
- Le bras mort de la pâture du Closeau à Laizy (21)
- La zone humide des Chaintrés à Etang-sur-Arroux (22)

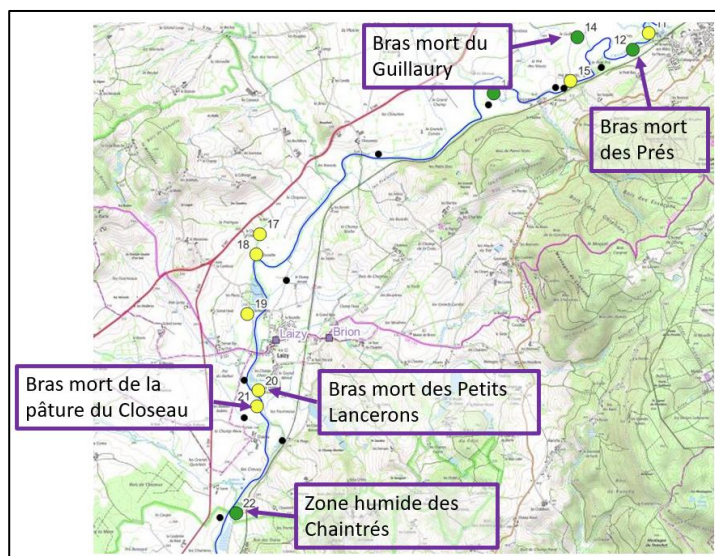


Figure 28. Localisation des annexes hydrauliques prioritaires sur l'Arroux – FDPPMA71

Point d'avancement :

Le projet de **restauration de la frayère des Chaintres** à Etang-sur-Arroux a été finalisé : le scénario de travaux est défini mais ce dernier n'est pas finançable par l'AELB. Une convention avec la FDPPMA 71 a donc été rédigée en fin d'année 2023 pour un financement à 32% FDPPMA 71, 48% Fédération Nationale de Pêche et 20% SMBVAS. Les travaux initialement prévus en 2024 sont repoussés à 2025 pour des raisons climatiques (problème de portance des sols).

Construction d'un projet : relevés topographiques et rédaction d'un rapport technique (FDPPMA 71), conventionnement, expertise terrain, consultation d'entreprises sur devis, dossiers réglementaires et demande de subvention ont été réalisés pour la restauration du **bras mort des Petits Lancerons** sur la commune de Laizy.

Prévisionnel technique : restauration de **0,5 ha** avec gestion de la végétation ligneuse, terrassement de l'annexe pour abaisser au niveau du cours d'eau et talutage des berges en pente douce.

Les travaux ont pu débuter en décembre 2024 avec l'intervention sur la végétation par le lycée du Velet d'Etang-sur-Aroux : mise à contribution des étudiants en « Gestion Milieu Naturel et de la Forêt ». La réception des travaux est prévue pour 2025.

Prévisionnel financier : **10 168,00 € TTC** ayant fait l'objet d'une demande de subvention (accordée) à l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour un montant de **8 134,40 €** (80%).

Des préconisations de travaux ont également été données pour 3 autres annexes sur les communes d'Autun et Monthelon. Le projet sur le bras mort des Guillaury est notamment prévu en 2026 (Accord de Territoire).



Figure 29. Bras mort des Lancerons – intervention du Lycée du Velet – décembre 2024 - SC

2.3.6. B21 – étude « pollutions diffuses »

Référent technique : Aurélie RABUT

Masses d'eau concernées : BV Arroux et Somme, masses d'eau déclassées « qualité de l'eau »

Rappel du contexte :

Objectif : accompagnement du SMBVAS dans la lutte contre les pollutions diffuses en proposant pour l'Accord de Territoire 2025-2027 :

- Une **stratégie** : où agir (priorisation) ? Pourquoi (justification) ? Quels objectifs de résultat (ambition) ?
- Une **feuille de route** : comment agir (nature des actions) ? Qui (acteur compétent) ?
- Une **programmation** : quand (planification) ? Combien (chiffrage, estimation) ?

L'étude se compose de 3 volets :

- **Volet 1** : diagnostic des pressions et de la vulnérabilité du territoire pour rédiger des fiches actions (seconde phase du contrat territorial) ;
- **Volet 2** : état des lieux des réseaux de surveillance de la qualité de l'eau et proposition de mise en place d'un réseau de surveillance des masses d'eau superficielles du bassin ;
- **Volet 3** : description fine des pratiques agricoles et de l'occupation du sol sur 2 sous-bassins tests (Brume et Rançon sur le bassin du Mesvrin) influant les nitrates en articulation avec

l'étude du transfert des nitrates des rivières du Charolais-Brionnais-Autunois dans un contexte de changement climatique pilotée par la chambre d'agriculture de Saône-et-Loire.

Candidat retenu : bureau d'étude SCE à Villeurbanne (69) ;

Montant de l'offre retenue : **74 620,00 € HT**

Attribution : marché signé le 15 novembre 2023

Subvention : Agence de l'Eau Loire-Bretagne (50%)

Durée : 2 ans

Point d'avancement :

En 2024, le travail a porté sur le suivi administratif et technique des différentes étapes d'exécution de l'étude :

Volet 1 :

- **L'état des lieux** a été finalisé en juin 2024, il a été restitué lors du COTECH du 03/07/2024 ;
- Le **diagnostic vulnérabilité et pressions** du territoire aux nitrates et phytosanitaires a été rendu en janvier 2025 avec une restitution lors du COTECH du 03/02/2025 > 3 secteurs ont été prioritaires : **Somme** (= BV Somme/Vezon/Sauvigny/Doulin/Blandenan) + **Arroux amont** (= tête de BV Arroux, Lacanche et Drée) + **Mesvrin** ;
- Des **ateliers de co-construction d'actions** de lutte contre les transferts de pollutions et de maintien des prairies permanentes et du bocage auront lieu en juin 2025 avec les acteurs locaux des secteurs Arroux amont et Mesvrin ;
- Le travail sur la Somme sera mené dans le cadre d'un **partenariat** SMBVAS, Chambre d'agriculture 71, Communauté de Communes Entre Arroux, Loire et Somme (CCEALS), exploitants volontaires piloté par le **Projet Alimentaire de Territoire (PAT) de la CCEALS** (groupe Eau).

☞ *Les documents sont disponibles au SMBVAS, merci de contacter Aurélie RABUT smbv.aroux.somme2@orange.fr.*

Volet 2 : le bureau d'étude SCE a travaillé sur l'état des lieux de la surveillance existante (stations de suivi) sur les masses d'eau superficielles et souterraines en vue de présenter en 2025 une **proposition de réseau de surveillance** complémentaire ;

Volet 3 :

- En 2024 des **prélèvements nitrates hebdomadaires** ont été réalisés sur les sous-bassins tests du Rançon (station du Pont d'Ajoux) et de la Brume (station du pont d'Hauterive) sur la masse d'eau du Mesvrin. Ces prélèvements ont été analysés dans la cadre du Projet Charol'N porté par la Chambre d'Agriculture 71 ;
- Le SMBVAS a également participé en avril et mai 2024 a des **ateliers** organisés par la Chambre d'Agriculture 71 pour définir des actions expérimentales de lutte contre le transfert des nitrates et de changement de pratiques agricoles en contexte d'élevage extensif ;
- Le bureau d'étude SCE a travaillé (en concertation avec la Chambre d'Agriculture 71 et le SMBVAS) sur un **outil cartographique** dans le but d'améliorer les connaissances sur l'occupation du sol, les pratiques et bâtiments agricoles sur les sous-bassins de la Brume et du Rançon = outil Lizmap qui sera opérationnel à partir de 2025.

☞ Pour plus de renseignements sur le projet Charol'N, rendez-vous sur le site internet : <https://www.charoln.fr/>

2.3.7. B22 – sensibilisation aux rôles et intérêts des haies

Référent technique : Aurélie RABUT

En 2024, l'équipe technique a consacré le temps d'animation sur la thématique des haies (B22) au projet « dynamise et transmet ton bocage » animé sur le territoire de la Communauté de Communes Entre Arroux, Loire et Somme par la DDT 71 service économie agricole, la chambre d'agriculture 71 et la fédération des CUMA.

L'objectif : développer une dynamique territoriale en faveur du maintien, de la plantation, de la régénération et de la valorisation des haies.

A ce titre, le SMBVAS a participé aux réunions suivantes avec l'objectif de défendre les haie et ripisylves comme infrastructures agroécologiques d'intérêt dans le grand cycle de l'eau (qualité de l'eau, infiltration, écoulement, humidité...), la biodiversité et l'agronomie :

- Réunion à Charolles le 12 février 2024 ;
- Réunion à Charolles le 28 octobre 2024 ;

2.3.8. C11 – dialogue territorial de la gestion quantitative de l'eau

Référent technique : Aurélie RABUT

Rappel :

Lancement de la démarche lors du COPIL du 23/05/2023.

L'**objectif principal** est « d'associer les acteurs du territoire pour établir une gestion quantitative concertée de l'eau dans un contexte de changement climatique », le but étant d'initier des cadres d'échanges ouverts et multi acteurs sur la question de la gestion quantitative de l'eau.

Les **objets** du dialogue ont été :

- Les impacts du climat actuels et futurs sur la ressource en eau ;
- Les problèmes de disponibilité de la ressource ;
- Les usages et les besoins : qu'est-ce qui change, va changer ?
- La notion de gestion de crise et d'organisation de la gestion de l'eau ;
- L'adaptation et la sobriété ;
- La conciliation avec le milieu naturel.

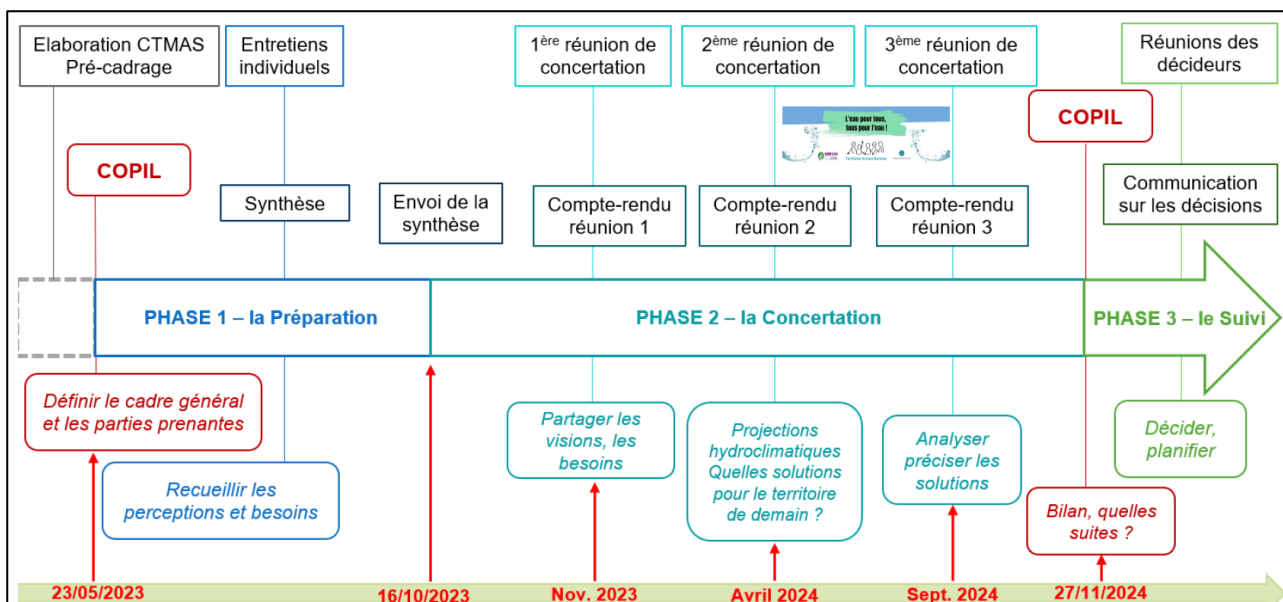


Figure 30. Processus de dialogue territorial conduit de mai 2023 à décembre 2024.

A noter que le territoire, pour des raisons de cohérence géographique et de logistique, a été découpé en 3 secteurs où le dialogue territorial a été conduit à l'identique.

Les parties prenantes du dialogue sont listées au lien ci-contre : [cliquez-ici](#).

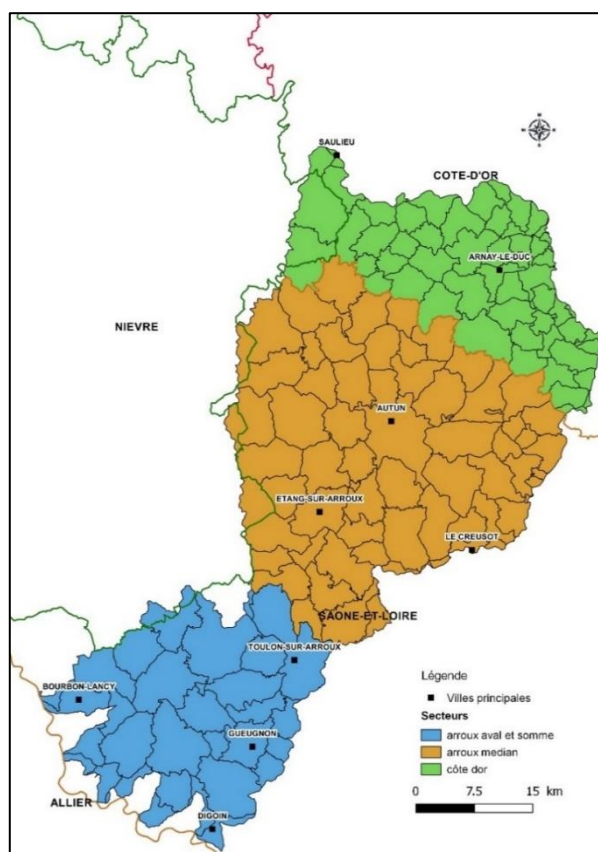


Figure 31. Périmètre du dialogue territorial et découpage en secteurs.

Bilan :

2024 a été consacré à l'organisation de :

L'atelier n°2

Le second atelier de concertation (durée 3h) a été organisé :

- Le **mardi 09 avril 2024** à Arnay-le-Duc pour le secteur 1 « Côte d'Or » - 8 participants
- Le **jeudi 11 avril 2024** à Etang-sur-Arroux pour le secteur 2 « Arroux médian » - 14 participants
- Le **lundi 15 avril 2024** à Issy-L'Evêque pour le secteur 3 « Arroux aval et BV Somme » - 10 participants

Animation : Aurélie RABUT et Bérengère DURET (coanimation CPIE Pays de Bourgogne)

Le second atelier avait pour objectif de projeter le territoire de demain et les solutions « idéales » pour répondre aux enjeux sur la base de projections hydroclimatiques du DRIAS 8.5. Il a été organisé autour de 4 séquences :

- **Séquence 1** : accueil des participants, introduction de l'atelier (contexte, objectifs, déroulé) et tour de table ;
- **Séquence 2** : présentation du contexte hydrogéologique du secteur et de données de projections hydroclimatiques globales et territoriales ;
- **Séquence 3** : animation « boule de neige » pour réfléchir (temps individuel) et échanger (partage des réflexions en petits groupes) sur les problématiques auxquelles doit ou devra faire face le territoire au regard des projections et en quoi cela menace les enjeux du territoire ?
- **Séquence 4** : sous-groupes de travail par grandes thématiques issues de l'atelier n°1 : quelles solutions, orientations pour demain ?
 - **Thématique 1** : Comment garantir un accès pérenne et équitable à l'eau potable ? Comment le petit cycle de l'eau (eau potable et assainissement) peut-il s'adapter au changement climatique ?
 - **Thématique 2** : Comment préserver nos milieux naturels ? Comment concilier les activités humaines et les milieux naturels ?
 - **Thématique 3** : Comment produire dans le climat de demain (élevage, culture, sylviculture, agroforesterie, maraichage) ?
 - **Thématique 4** : Comment concilier aménagement du territoire (urbanisme, développement économique...) et gestion de l'eau (eau pluviale, ruissellement...) ?

Les 3 ateliers n°2 ont fait l'objet d'un unique **compte-rendu** et de **schémas par grandes thématiques** reprenant les échanges lors des différentes séquences. Le tout a été envoyé à l'ensemble des parties prenantes (participants et invités) le 22 mai 2024 (mail).

L'atelier n°3

Le troisième et dernier atelier de concertation (durée 3h) a été organisé :

- Le **mardi 17 septembre** 2024 à Etang-sur-Arroux pour le secteur 2 « Arroux médian » - 12 participants
- Le **jeudi 19 septembre** 2024 à Vendennes-sur-Arroux pour le secteur 3 « Arroux aval et BV Somme » - 6 participants
- Le **lundi 23 septembre** 2024 à Arnay-le-Duc pour le secteur 1 « Côte d'Or » - 9 participants

Animation : Aurélie RABUT et Bérengère DURET (coanimation CPIE Pays de Bourgogne)

Le troisième atelier avait pour objectif d'analyser les solutions proposées en atelier n°2 pour identifier celles sur lesquelles les participants peuvent aller plus loin en déclinant des propositions d'actions concrètes, des acteurs compétents à mobiliser pour la mise en œuvre, des priorités et des axes de communication. Il a été organisé autour de 4 séquences :

- **Séquence 1** : accueil des participants, introduction de l'atelier (contexte, objectifs, déroulé) et tour de table ;

- **Séquence 2** : classement des solutions de l'atelier n°2 en sous-groupes et par grandes thématiques ;
- **Séquence 3** : travail en sous-groupes autour d'un diagramme d'action à réaliser pour chaque solution retenue en séquence 2 ;
- **Séquence 4** : évaluation individuelle de l'atelier et du processus de dialogue territorial.

Les 3 ateliers n°3 ont fait l'objet d'un unique **compte-rendu** reprenant ce qui a été produit lors des différentes séquences. Le tout a été envoyé à l'ensemble des parties prenantes (participants et invités) le 13 novembre 2024 (mail).

Volet participation citoyenne

En parallèle des ateliers de concertation, 2024 a vu la naissance du dispositif « L'eau pour tous, tous pour l'eau » comme outil de participation citoyenne.

L'objectif de la démarche est de :

- Faire découvrir et débattre des enjeux de l'eau du territoire dans le cadre d'un projet citoyen et participatif (consultation/concertation) ;
- De promouvoir les pratiques respectueuses d'économies d'eau à travers la valorisation d'action concrètes (sensibilisation) ;
- D'informer et sensibiliser les habitants et élus municipaux de ce vaste territoire ;
- D'initier une démarche favorisant l'intelligence collective et l'implication de tous.

Le dispositif s'est décliné en deux axes de travail conduit par le CPIE du Pays de Bourgogne (prestataire du SMBVAS pour la mise en œuvre) :

- Le lancement d'une enquête citoyenne autour de l'eau de mai à octobre 2024 ;
- L'organisation d'animations à destination des élus et du grand public (ateliers pratiques "économies d'eau", visites autour du petit cycle de l'eau, rallye de l'eau sur des sites naturels, stands de sensibilisation, outil Fresque de l'eau pour les élu.es municipaux...) ;

Le bilan de l'enquête citoyenne et du dispositif « L'eau pour tous, tous pour l'eau » est disponible au SMBVAS.

COPIL de restitution et perspective

Le mercredi 27 novembre 2024 a été organisé une journée dédiée à l'avenir de l'eau et des milieux aquatiques au Parc des Expositions de l'Eduen à Autun.

La matinée a été consacrée à la restitution du dialogue territorial de la gestion de l'eau sur les bassins versants Arroux et Somme.

4 axes de travail ont été identifiés pour la suite :

- La mise en œuvre et la valorisation de **solutions fondées sur la nature** : priorité « restauration hydromorphologique des cours d'eau et de zones humides » du futur Accord de Territoire Morvan, Arroux, Somme 2025-2027 et valorisation des dynamiques autour des haies ;

- Les **connaissances** : mieux informer et mieux diffuser la connaissance, renforcer les données sur les ressources en eau existantes, leur vulnérabilité et leur potentialité ;
- La **gouvernance** : renforcer le travail partenarial et la transversalité pour intégrer les enjeux de l'eau dans d'autres politiques territoriale (PAT, PLUi...) et réfléchir à une « nouvelle » gouvernance de la gestion de l'eau pour mieux agir et mieux intégrer tous les acteurs ;
- La **sensibilisation et la communication** : informer sur l'organisation de la gestion de l'eau (infographie) et assurer la continuité du dispositif « L'eau pour tous, tous pour l'eau » en intégrant les enjeux de sensibilisation de tous les publics et notamment des élus.

Bilan financier du DTGE

Montant engagé (2024) : 26 009,89 € TTC

- Organisation des ateliers (frais) : 2 220,89 € TTC
- Coanimation CPIE : 3 189,00 € TTC
- Dispositif l'Eau pour tous, tous pour l'eau (2024) : 20 600,00 € TTC

Avec un accompagnement à 50% de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

2.3.9. C21 – mise en défens de zones humides

Référent technique : Stéphane CLEMENT et Aurélie RABUT

Masses d'eau concernée 2024 : Mesvrin et Arroux amont

Bilan de l'animation :

Mesvrin

Les inventaires réalisés les années précédentes (entre 2016 et 2019) ont orienté une animation 2024 priorisée sur les milieux humides classés A et B (milieux humides menacés avec des forts enjeux hydrologique et/ou pour la biodiversité). Les secteurs concernés sont les communes d'**Antully** à Roche André, **Broye** à Montmaison et Louvetière, **Marmagne** à Cheveny et Maison Loye, **Saint-Sernin-du-Bois** aux Gauthérons, les Chevreaux, Ruere, Dravonne et Foulouisse, **Saint Firmin** et **Saint-Symphorien-de-Marmagne**.

Construction d'un projet de restauration (Les Chevreaux) : un exploitant/propriétaire a été favorable pour la mise en défens du cours d'eau et d'une partie du milieu humide classé A.

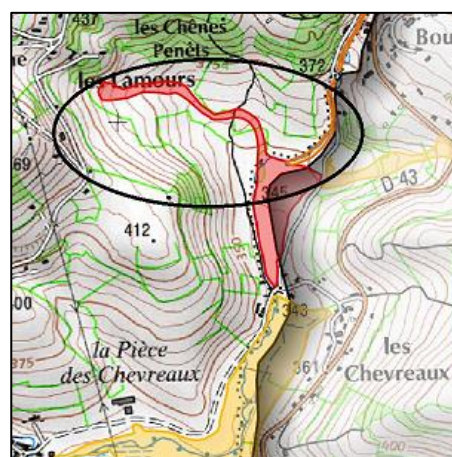


Figure 32. Zonage du milieu humide concerné à Saint-Sernin-du-Bois.

La priorisation de l'emprise du projet a été appuyée techniquement par le Conservatoire des Espaces Naturels de Bourgogne (CENB) définissant 2 secteurs à protéger prioritairement.

Extrait du rapport du CENB :

« Ce territoire avait fait l'objet d'un inventaire des milieux humides, mais les données précises à la parcelle ne sont pas disponibles. Le Pôle Milieux humides est passé voir cette parcelle. C'est une prairie conduite par un pâturage extensif. Des milieux humides ponctuels s'y rencontrent avec des espèces telles que *Holcus lanatus*, *Mentha sp.*, *Cynosurus cristatus*, *Iris acutiflorus*, *Anthoxanthum odoratum*, *Ranunculus repens*, *Carex disticha*, *Carex hirta*, *Scirpus sylvaticus*, *Lotus sp.*, *Lychnis flos-cuculi* et *Equisetum fluviatile*. Ainsi, deux secteurs sont préconisés pour la mise en défens, tel que visibles sur la carte. Les surfaces des portions mises en défens sont à titre indicatif, le mieux est d'ajuster aux contours visibles des milieux humides. »

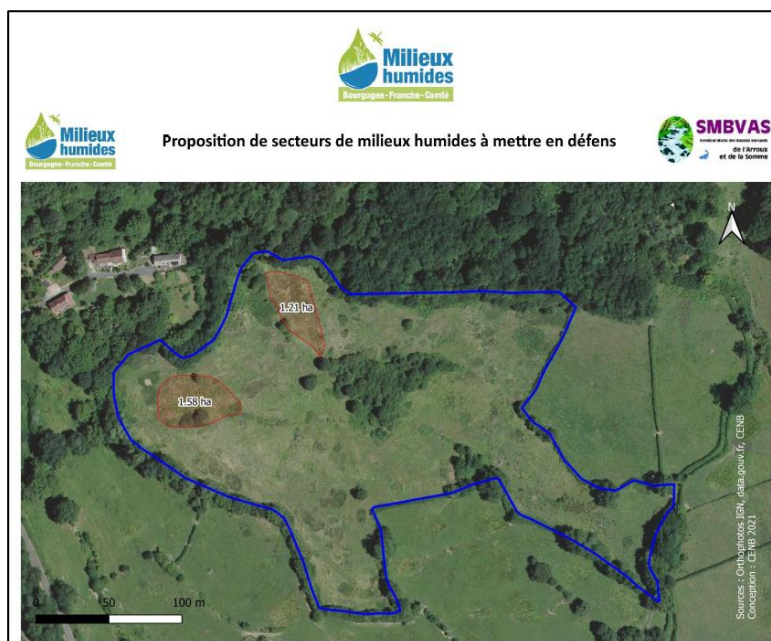


Figure 33. Plan de situation du chantier et zones humides prioritaires.

Construction d'un projet de restauration (Maison Loye) : Suite au contact avec un propriétaire avec des milieux humides classés B sur la commune de Marmagne au lieu-dit Maison Loye, celui-ci a été favorable à des travaux visant la restauration des fonctionnalités d'un milieu humide prioritaire. Les travaux vont consister en une ouverture du milieu par abattage de peupliers et rognage de leurs souches afin d'éviter leur repousse et restaurer prairie humide.



Figure 34. Vue de la peupleraie et du cortège floristiques typique des milieux humides (*Carex*, menthe aquatique, *Iris*...).

Les travaux, en attente d'une autorisation de subvention de l'AELB pour 2024, sont reportés à 2025.

Animation avec l'ONF :

Les techniciens environnement des EPCI adhérents au SMBVAS ont rappelé l'importance de mener des animations en secteurs forestiers de tête de bassin versant lors de comités de pilotage. Dans ce cadre, l'animation avec l'ONF, débutée en 2023 sur les forêts domaniales, s'est poursuivie en 2024.

Des rencontres ont eu lieu avec le responsable de l'unité territoriale Autunois Morvan et les agents de terrain sur les forêts domaniales de Saint-Sernin-du-Bois (Fontaine Bayard, Ruisseau de Bas de chêne et de la Pissoire), de Marmagne (Mare Saint Martin, rau de Boutiche...), d'Autun et de Broye (Les grandes Mouilles).

Les enjeux de préservation/restauration de milieux humides prioritaires sont avérés et confirmés sur certains secteurs. L'objectif serait de restaurer les fonctionnalités des milieux humides par différentes opérations : reméandrage en tête de bassin, désendiguement, restauration de mares forestières, conversation de la ripisylve avec des espèces adaptées.

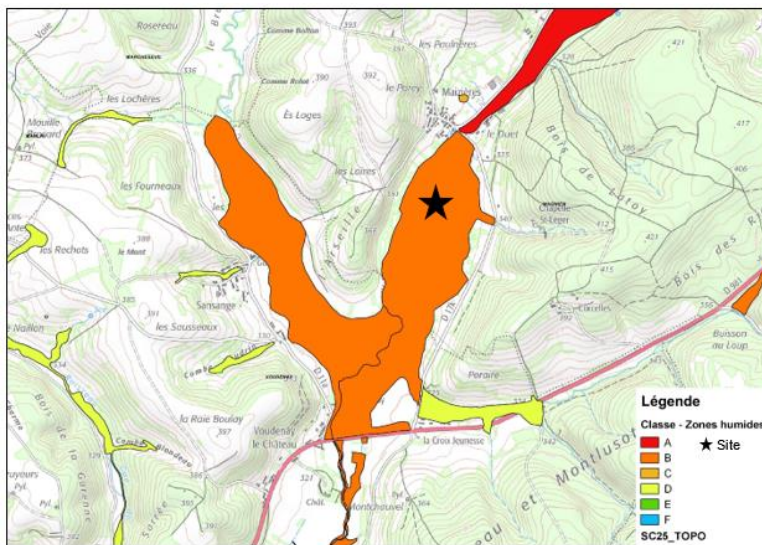
L'objectif de l'animation visait également à ce que l'ONF soit partenaire et/ou maître d'ouvrage dans le futur accord de territoire mais rien d'arrêté à ce jour.

Arroux amont

Une visite terrain a été réalisée le 04 juillet 2024 sur une parcelle agricole à Maizière (21230 MAGNIEN).

La zone humide est de type prairie humide classée B = milieux humides à enjeux forts devant être valorisés. Les pressions identifiées sont le piétinement en période humide (peu de portance des sols).

Les prairies humides ont un intérêt fonctionnel fort pour la régulation naturelle des crues et le soutien des étiages en stockant naturellement l'eau avant de la restituer en période d'étiage au cours d'eau, ici l'Arroux, mais également comme corridor écologique et habitats pour des nombreuses espèces faunistiques et floristiques inféodées à ces milieux humides ouverts.



Le projet prévoit donc la mise en défens de la zone humide pour adapter l'exploitation agricole (pâturage ou fauchage) à la particularité humide du site et la restauration de la mare présente sur la zone humide. Estimation : **12 000,00 € TTC**.

Le projet s'attachera à améliorer le fonctionnement hydrologique du site en adéquation avec l'élevage en bio mis en place.



Les démarches administratives seront engagées avec le lancement de l'Accord de Territoire pour des travaux à l'automne 2025.

2.3.10. C41 – restauration de mares abreuvoirs

Référent technique : Joseph RACINE

Masse d'eau priorisée en 2024 : Arroux amont

Bilan de l'animation :

En 2024, il a été réalisé à la fois les travaux de 2024 et les démarches administratives pour les travaux 2025.

En 2024, sur les **24** mares à restaurer, 19 l'ont été en totalité. La météo a contraint de reporter les travaux sur 2025 pour 5 mares. Une première partie a été réceptionnée en compagnie des élus du syndicat, des agriculteurs et de l'entreprise titulaire du marché (SARL Boisselet).

Les démarches auprès des propriétaires et exploitants ont permis de conventionner pour la restauration de **15** mares à l'été 2025. Les travaux consistent en un élagage raisonné, un curage des vases/boues, un talutage des berges en pente douce, une protection des berges par la mise en défens et l'aménagement d'un système pour l'abreuvement du bétail en déportation (quand la pente le permet) ou par une descente aménagée. Pour ces travaux la DIG et la consultation d'entreprises est en cours afin de pouvoir solliciter les accompagnements financiers.

Bilan financier travaux engagés :

38 796,00 €TTC par la SARL Didier Boisselet.

Avec des financements de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (50%) et du Conseil Départemental de Côte d'Or (30%).

2.3.11. D11 – masses d'eau en bon état : mise en défens de cours d'eau

Référent technique : Joseph RACINE

Masse d'eau priorisée en 2024 : Méchet

Objectif CT 2024 : 3 km de cours d'eau mis en défens

Bilan de l'animation :

Sur ce nouveau secteur où le SMBVAS n'est pas ou peu identifié, il a fallu présenter aux communes la structure et la stratégie GEMA : Saint-Léger-sous-Beuvray et La Grande Verrière majoritairement.

Sur cette masse d'eau, il y a une tension particulière sur la gestion de l'eau et notamment l'entretien courant mais le message est bien reçu par les communes qui adhèrent à la stratégie de restauration des milieux aquatiques.

Les rencontres avec les exploitants des parcelles prioritaires sont individuelles pour faciliter le dialogue : 7 exploitants rencontrés en 2024 avec systématiquement la réalisation d'une note technique faisant état du contexte, du diagnostic morphologique et d'une proposition de travaux.

Aucun exploitant n'a souhaité donner suite aux propositions de travaux pourtant techniquement abouties.

Sur certains tronçons, longueur non négligeable, les dysfonctionnements sont d'origine plus importante avec des ruisseaux largement déplacés de leur lit d'origine. Sur ce point, certains sont

formellement opposés et d'autres sont davantage réceptifs. Deux projets, avec restauration de zones humides sont potentiellement réalisables suite à l'adhésion de deux jeunes exploitants. Les contraintes techniques, financières et administratives nécessitent un temps de travail important en 2025 afin d'envisager une mise en œuvre en 2026.

Cette masse d'eau jugée en bon état écologique ne fera pas l'objet d'une animation locale dans le cadre du nouvel Accord de Territoire. Cependant, il serait opportun de mener à terme les travaux sur les deux sites concernés car participant à la restauration du bon état sur les cours d'eau à l'aval (Arroux médian).

Point d'avancement du projet :

La mise en défens n'est pas acceptée localement malgré les enjeux importants et malgré des améliorations pour l'activité agricole (érosion, disponibilité de la ressource, sanitaire...).

Deux éleveurs adhèrent à des propositions de travaux visant une restauration ambitieuse de zones humides. En 2025, avec le temps disponible, il est nécessaire de reprendre contact afin de préciser les projets et élaborer sur le plan administratif (conventions, consultation d'entreprises, DIG/DLE, subventions...).

2.3.12.D21 – masses d'eau en bon état : continuité écologique

Référent technique : Joseph RACINE

Masse d'eau priorisée en 2024 : Ternin et Méchet

Bilan de l'animation :

L'animation de 2024 a permis de faire émerger deux projets ambitieux de restauration de la continuité écologique (libre circulation des poissons et libre transport des sédiments). L'incertitude concernant l'attribution d'aides financières (fin du 11^{ème} programme) a été levée en octobre période où réglementairement il est interdit d'intervenir puisque les salmonidés entament leur migration pour la reproduction. Les travaux seront donc réalisés en début d'été 2025. Ils permettront, en complément, une restauration morphologique à l'amont et à l'aval par restitution du lit mineur en fond de vallon.

Enveloppe dédiée : **18 200,00 €HT** sur le ru des Prés Bassots (Cussy-en-Morvan) avec 70% AELB et 10% Région et **20 015,00 €HT** sur le ruisseau du Creux (Anost) avec 30% AELB et 50% CRBFC.

En 2024, une animation a été menée sur le bassin du Ternin (communes : Ménessaire et Blanot) où se concentrent les enjeux. Les communes ont partagé la stratégie du SMBVAS en revanche, l'animation auprès des propriétaires privées a été complexe car les interventions sur les buses déconnectantes nécessitent des aménagements connexes à l'amont et à l'aval. Sur les trois sites étudiés, il y a toujours eu un réfractaire qui a nui à la mise en place des projets.

A Blanot, un des deux ouvrages a fait l'objet d'une pêche électrique par la FDPPMA 21. Cette pêche a permis de démontrer le frein total à la continuité puisque des poissons étaient présents à l'aval (population perturbée puisqu'il n'y avait ni truites, ni chabot) mais absents à l'amont de l'obstacle.



Figure 37. Pêche électrique à Blanot – 05/06/2024 – FDPPMA 21 ; à droite ruisseau incisé à l'aval (toboggan à sédiment) - JR

Les propriétaires à l'amont adhèrent à la restitution de l'eau en fond de vallon notamment dans le but d'une orientation optimale sous le ponceau. Cette modification de pente entraîne une remobilisation du sédiment. Le souhait du SMBVAS est de favoriser le dépôt de ce sédiment sur la parcelle aval où le lit est anormalement incisé. Malheureusement, l'acteur local est complètement opposé. Ceci entraîne un risque important d'une inondation de la route départementale et d'une habitation principale.

Le SMBVAS a cherché des solutions autres avec parfois certaines solutions contraires à ces principes (curage en aval de la RD). La consultation des entreprises en tenant compte du refus du propriétaire a abouti à un dépassement important de l'enveloppe initiale : montant estimé à 25 000,00 € alors que le montant du devis le moins onéreux est de 49 000,00 €.

L'action est donc reportée alors que de nombreuses heures d'animation ont été mobilisées.

Un travail a également été effectué avec la commune de Ménessaire sur le Ru du moulin (dernière station connue d'écrevisses à pattes blanches). La commune et le propriétaire/exploitant à l'amont sont convaincus de l'utilité d'aménager un ponceau pour améliorer les conditions de circulation notamment des salmonidés avec un enjeu d'atteinte des refuges thermiques en période estivale. Mais là aussi le propriétaire à l'aval est opposé à la mise en place des travaux d'accompagnement (restitution du lit mineur en fond de vallon). La non adhésion de ce propriétaire ne peut être contournée puisque le ponceau, s'il est aménagé sur le ruisseau déplacé, sera instable avec un risque de déchaussement.

Suite à ces complexités, il reste un espoir d'intervenir sur un affluent du Ru du moulin toujours sur la commune de Ménessaire. L'animation sur ce dernier obstacle est au commencement.



Figure 38. A gauche obstacle sur le ru du moulin à Ménessaire ; A droite obstacle sur le ru du moulin en cours d'étude - JR

Réception de travaux :

En 2024, les travaux de restauration de la continuité écologique et sédimentaires ont été réalisés sur la commune de la Grande Verrière, bassin versant du Méchet. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise SNT-PAM pour un montant global de **19 745,00 € TTC** sur 2 sites :

- Réaménagement d'un passage busé par un ponceau à 3 côtés renforcé par des enrochements pour restaurer un lit mineur naturel, des écoulements non perturbés et une bonne circulation des salmonidés (cours d'eau réservoir biologique) pour l'accès aux frayères en amont et à des refuges thermiques l'été ;
- Restauration d'un écoulement naturel vers des sols hydromorphes capables de capter, stocker puis restituer l'eau. Ainsi, le ru associé va mieux résister aux sécheresses et le chemin communal sera préservé des ruissèlements lors de fortes pluies.

Les travaux ont été financés par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (48%) et le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté (28%).

2.3.13. D31 – remise d'un cours d'eau dans son lit naturel

Référent technique : Joseph RACINE

Masse d'eau priorisée en 2024 : Ternin et Méchet

Contexte :

Dans le Morvan, le relief, la pluviométrie, l'absence d'infiltration des eaux en profondeur déterminent un réseau hydrographique dense et complexe. Les quelques vallées principales sont alimentées par une multitude de petits cours d'eau. Ces petits cours d'eau ont souvent été aménagés afin de faciliter l'exploitation des terres. Une partie des ruisseaux ont été déviés de leur lit d'origine et/ou rectifiés. Les conséquences sont fortes sur le potentiel d'accueil de la vie aquatique, mais aussi et surtout sur la ressource en eau en termes de quantité : accentuation des sécheresses et des inondations.

Point d'avancement du projet :

Pour le projet dit « Visigneux » sur la commune de Lucenay-L'Evêque, la consultation des entreprises a été fructueuse avec la réception de trois offres. Les élus ont souhaité mener une étape de négociation en septembre 2024 permettant d'échanger techniquement avec les entreprises et d'optimiser les offres financières. L'enveloppe de ce chantier, qui comprend de nombreuses étapes et un net gain écologique, est d'environ **115 000,00 € HT**.

Ce chantier, suite à l'arrêt des financements du 11^{ème} programme de l'AELB au 30/06/2024 et aux pluviométries régulières, a été reporté à 2025. Il sera réalisé à partir de septembre 2025 et ce sur la période la plus courte possible (septembre-octobre 2025). Des interrogations subsistent sur les co-financements et la répartition entre CRBFC (possiblement FEADER) et l'AELB. Afin d'échanger, une réunion sur site a été réalisée mi-mars 2025 en présence des financeurs potentiels et de M. le sous-Préfet d'Autun. Ce frein financier devrait être levé en avril.

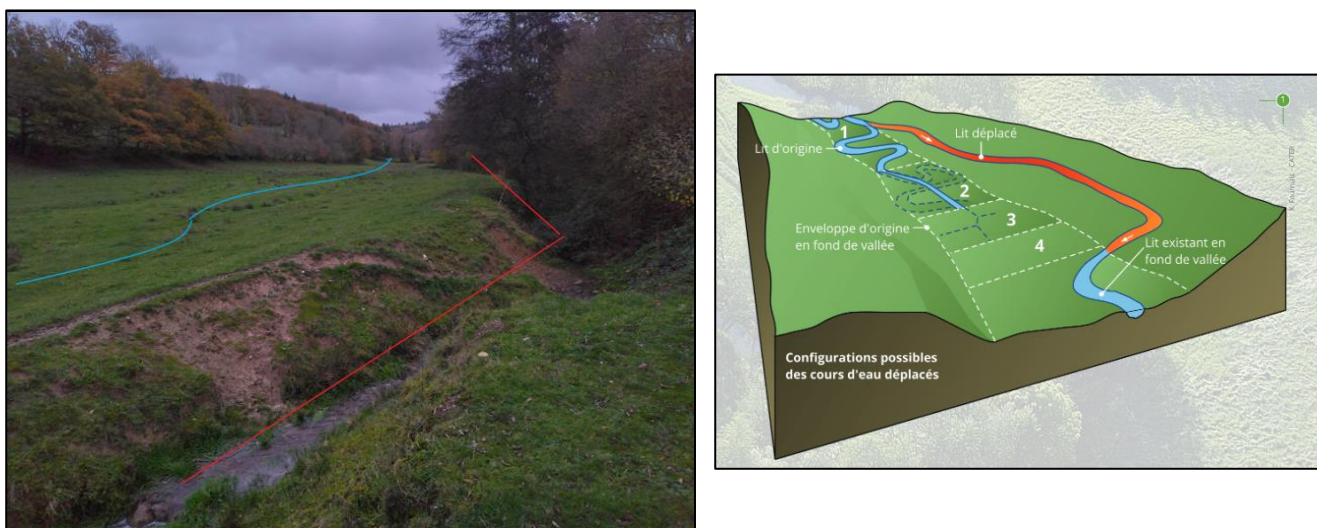


Figure 39. A gauche ru déplacé du projet Visigneux à Lucenay-L'Evêque ; à droite le schéma théorique d'un cours d'eau déplacé.

Bilan de l'animation :

Suite à l'animation lancée en 2022 (voir rapport d'activité 2022), le SMBVAS en 2023 puis 2024 a poursuivi le travail d'animation territoriale, technique et administratif.

L'animation sur la Celle avait permis d'identifier plusieurs parcelles prioritaires. Mais les refus des propriétaires sont clairs.

Un tronçon sur la commune d'Anost pose problème avec la franchissabilité de plusieurs chemins (photos ci-dessous). L'intervention ne peut se faire sans l'adhésion de la propriétaire à l'amont qui a refusé la mise en place des aménagements. Ici aussi, il serait utile de réfléchir, du côté des services de l'Etat, à une mise en contrainte car il y a urgence d'intervenir (intérêt général) en faveur de cette ressource pour maintenir la biodiversité mais aussi et surtout la disponibilité de l'eau dans le temps pour les usages et usagers.



Figure 40. A gauche, érosion anormale de l'arche menaçant de tomber ; A droite, ruisseau dans un chemin rendant le passage difficile et impactant la ressource - JR

En 2024, l'animation s'est poursuivie sur la masse d'eau du Méchet où une proportion non négligeable de ruisseaux sont concernés par des déplacements. Ce travail a été mené en parallèle de l'animation sur la mise en défens des berges pour optimiser le temps de travail.

Deux éleveurs sont réceptifs aux travaux qui permettront, s'ils sont réalisés, la restauration du fonctionnement hydrologique des zones humides. Comme sur le Ternin les éleveurs sont davantage réceptifs. A l'inverse, certains propriétaires sont absolument réfractaires sans réel argument ce qui semble témoigner d'un problème de reconnaissance de l'expertise technique du SMBVAS.



Figure 41. A gauche, ru de Vermenot sur le Méchet ; A droite, ru des Brillles : parcelle impactée avec conséquence sur la voirie, l'entretien courant et la prairie - JR

2.3.14. F12b – diagnostic hydromorphologique sur la Somme amont et la Valence

Contexte :

Jusqu'en 2020, le bassin versant de la Somme était orphelin de compétence GEMA. Aussi, dans la cadre du contrat territorial et dans l'objectif d'améliorer les connaissances sur l'état de dégradation des cours d'eau sur ce bassin, le SMBVAS a encadré en stage visant à réaliser un diagnostic hydromorphologique de la Somme amont, la Valence et leurs affluents (masses d'eau déclassée par le paramètre morphologie).

Lou LAMARQUE, étudiante en MASTER Science de l'eau parcours dynamique des écosystèmes aquatiques (Université de Pau et des Pays de l'Adour), a conduit cette étude de mars à août 2024 au sein du SMBVAS.

☞ Rapport de stage : https://drive.google.com/file/d/1_CBkq20j0Fg5gmLHGjz-kcb9OD3Si7Bl/view?usp=drive_link

Le stage a également fait l'objet d'une restitution aux communes du bassin de la Somme le mercredi 10 juillet 2024 à Issy-L'Evêque. La présentation faite est disponible au lien ci-dessous :

https://drive.google.com/file/d/1_9RDCIGiaJzVbZOZSaqZK6uMg8FVQTgE/view?usp=drive_link

Objectifs du stage :

- Améliorer la connaissance sur l'hydromorphologie des cours d'eau de la Somme, la Valence et leurs affluents par une prospection terrain de l'ensemble du linéaire (dans la limite de l'accès aux parcelles privées) ;
- Sensibiliser les exploitants et élus locaux en présentant l'objectif du stage et les résultats ;
- Réaliser des cartographies précises des cours d'eau en fonction de leur état vis-à-vis de compartiments hydromorphologiques (état des berges, méandrage, ripisylve, écoulement, continuité, ligne d'eau...) ;
- Réaliser une priorisation pour la restauration des milieux aquatiques.

Coût du stage : **5 086,21 € TTC** (indemnisation et frais) subventionné à 50% par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (soldé).

2.3.15.F21 – communication générale

Plan de communication 2024 :

Le plan de communication 2024 a été déposé auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne avec la demande d'aide « animation générale » pour un accompagnement à 50% des actions de communication générale du CTMAS :

DEPENSES € TTC		RECETTES € TTC		
F21 – bulletin d'information annuel	864,00 €	AELB	50%	432,00 €
		SMBVAS Auto-financement	50%	432,00 €
F21 – Plaquette spécifique (cours d'eau déplacé)	1 075,00 €	AELB	50%	537,50 €
		SMBVAS Auto-financement	50%	537,50 €
F21 – organisation de COPIL et COTECH	2 394,27 €	AELB	50%	1 197,13 €
		SMBVAS Auto-financement	50%	1 197,14 €
C11 – dialogue territorial de la gestion de l'eau	16 193.65 €	AELB	50%	8 096,82 €
		SMBVAS Auto-financement	50%	8 096,83 €
TOTAL	20 526.92 €	TOTAL		20 526.92 €

Remarque : le dialogue territorial de la gestion de l'eau est détaillé au paragraphe 2.3.8.

Bulletin d'information annuel du CTMAS :

Auteur (rédaction et mise en page) : Aurélie RABUT, SMBVAS.

Co-écriture : Joseph RACINE, SMBVAS.

Format : livret A4, 8 pages en papier cartonné 100% recyclé.

Impression : février 2025 par KLS Impression à Autun (devis).

Public cible : élus et grand public.

Distribution : Février à mars 2025 par le SMBVAS. Dépôt de lots dans chaque commune du territoire, exemplaires pour chaque délégué des EPCI adhérents, exemplaire pour le SMBVAS à mettre à disposition lors de différentes réunions, manifestations.

Contenu : Le contenu se présente sous le titre « Comment préserver les milieux aquatiques ? » et autour des articles suivants :

- L'avenir des milieux aquatiques : l'Accord de Territoire Morvan, Arroux, Somme ;
- L'eau pour tous, tous pour l'eau : retour sur l'enquête grand public sur la gestion de l'eau ;
- Risque inondation : qui fait quoi entre la GEMA et le PI ? Quelles sont les obligations d'entretien des rivières ;
- Retour sur les travaux 2024 : restauration de mares agricoles, restauration de la continuité écologique, mise en défens de cours d'eau et restauration d'annexes hydrauliques.

Le bulletin a été visé par les partenaires du CT entre le 19/12/2024 et le 22/01/2025, par mail.

Newsletters :

Auteur (rédaction et mise en page) : Aurélie RABUT, SMBVAS.

Co-écriture : Joseph RACINE et Stéphane CLEMENT

1 Newsletter a été publiée en **mai/ juin 2024**. Elle a été mise en ligne sur le site internet du SMBVAS et transmise numériquement à notre réseau d'acteurs (partenaires techniques, EPCI, communes des territoires, institutions...).



Figure 42. Visuel couverture bulletin INF'Eau 2024



Figure 43. Visuel 1^{ère} page Newsletter SMBVAS 2024.

Plaquette spécifique :

La première plaquette technique du SMBVAS a été éditée en 2024 : 500 exemplaires de 16 pages accompagnés d'une fiche d'accroche (synthèse) pour un coût de **1 075,00 € TTC** (impression et élaboration graphique) par la société « Valentine Tacnet ».

Cette brochure, financée en partie par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, détaille l'impact des ruisseaux déplacés sur la disponibilité de la ressource, l'activité agricole, l'aggravation du risque inondation et la biodiversité. Elle présente le SMBVAS et notamment son rôle d'accompagnement d'acteurs volontaires dans la mise en œuvre des solutions.

Elle est distribuée au compte-goutte auprès d'acteurs possiblement concernés par ces enjeux. Elle se veut pédagogique.

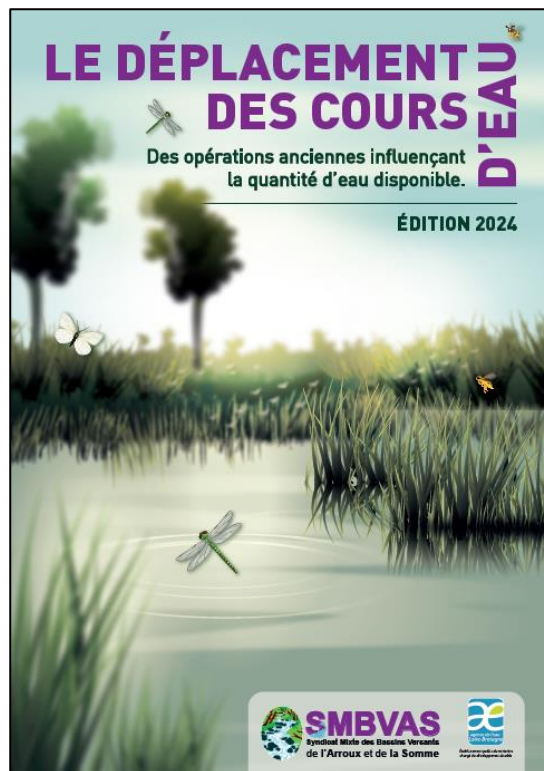


Figure 44. Visuel de la couverture de la plaquette 2024.

Autre communication :

Le site internet est mis à jour au fil de l'eau : <https://smbv-arroux-somme.fr/>.



Figure 45. Visuel du site internet du SMBVAS

Des actualités internes au SMBVAS ou de partenaires peuvent également être relayées via la page Facebook du SMBVAS.

3. Les journées d'animations

Réunions techniques à destination des élus du SMBVAS

- Le **28 février 2024** une réunion (salle puis terrain) a été organisée sur la gestion du Ragondin et plus globalement des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD). Les six élus présents ont pu s'interroger sur la nécessité de poursuivre le dédommagement des piègeurs à hauteur de 3 € par queue de ragondin, sur le fonctionnement notamment l'identification des preuves de capture (rôle des communes), et la mise en place d'autres solutions davantage efficaces comme la restauration des milieux et de leur fonctionnement. En conclusion, les élus ont fait le choix de poursuivre le dédommagement des piègeurs avec des courriers adressés aux communes (harmonisation de l'information) en précisant que la solution à long terme est la restauration de la fonctionnalité des milieux.
- Le **26 juin 2024** une réunion a été organisée sur le terrain, à Lucenay-l'Évêque, pour présenter le futur chantier « Visigneux » et plus largement échanger techniquement sur le problème des cours d'eau déplacés et les solutions de restauration écologique.
- Le **22 octobre 2024** l'équipe technique a proposé une formation sur le fonctionnement hydromorphologique d'un bassin versant et le lien entre aménagement des cours d'eau et risque de sécheresse et inondation. La formation s'est organisée en 3 temps : vidéo de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne sur la gestion de l'eau et l'aménagement du territoire, description d'un bassin versant et de son fonctionnement hydrologique (vocabulaire, définitions) puis relation de causes à effet entre intervention sur les milieux aquatiques et état des milieux (étiage, crue, qualité de l'eau, biodiversité...). 8 élus ont suivi cette formation.



Figure 46. Echange terrain sur le ragondin – 28/02 – Marly-sous-Issy.



Figure 47. Formation SMBVAS – 22/10 – Autun.

Ville à joie

Date : 28 juin et 03 juillet 2024

Lieu : Liernais et Allerey

Organisateur et animateur : Joseph RACINE, SMBVAS.

Contenu : tenue d'un stand pour présenter le SMBVAS, ses actions et sensibiliser à l'état et les rôles des milieux aquatiques et leur richesse patrimoniale.



Figure 48. Stand SMBVAS – association Liernais le 28/06/2024.

Formations MAEC (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques) pour le compte du PNR Morvan et la Chambre Agriculture de Saône et Loire

Avec le PNR Moran des réunions de préparation ont eu lieu car il était demandé une présentation unique pour l'ensemble des formations afin d'obtenir une certification. Travail d'élaboration de cette présentation avec le Syndicat du Serein, les collègues en charge de la GEMAPI sur l'axe Cure/Yonne et ceux en charge de la GEMA sur l'Aron.

Une formation a eu lieu le jeudi 2 avril à Etang-sur-Aroux (peu après les inondations, la tension des acteurs locaux était facilement palpable) et le 07 novembre à Lucenay-L'Évêque.



Figure 49. Formation MAE PNRM – 07/11

Le SMBVAS est également intervenu lors des formations MAEC de la Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire le 23 octobre 2024 à Gueugnon et Autun pour présenter la structure, ses actions, les priorisations de restauration des milieux aquatiques et les accompagnements possibles dans le cadre du contrat territorial pour les exploitants volontaires.

Entretiens de Bibracte (Grand Site de France)

Date : 18 et 19 octobre 2024

Lieu : Saint Prix

Intervention du SMBVAS pour présenter la structure et les actions du syndicat et sensibiliser sur les enjeux de l'eau lors de ces journées dédiées à l'eau.

Les Entretiens ont également mobilisé et présenté les travaux engagés depuis septembre 2023 par un dispositif de recherche « avec et pour la société » avec l'appui de l'Agence nationale de la Recherche. Sous l'acronyme COUDRIER (pour : *CO*-construction d'Usages Durables des Ressources et des Infrastructures d'une Eau devenant Rare), ce dispositif a pour ambition d'aider les habitants et les acteurs locaux à construire des connaissances et à s'outiller, afin de préserver l'eau dans le contexte de bouleversement climatique que nous subissons.

Pour rappel, le SMBVAS est membre du comité d'orientation stratégiques du projet COUDRIER.

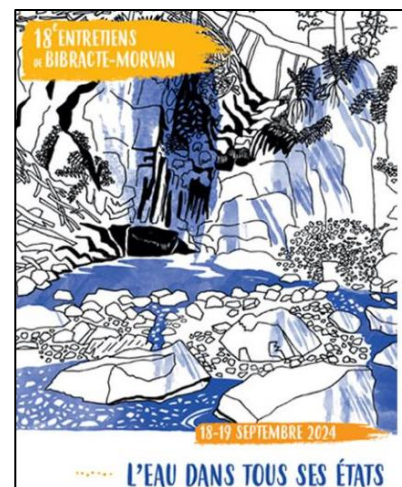


Figure 50. Affiche de l'évènement.

Outil fresque de l'eau à destination des élus municipaux

Dans le cadre du dispositif « L'eau pour tous, tous pour l'eau », le CPIE du Pays de Bourgogne en partenariat avec le SMBVAS a organisé des réunions conviviales et pédagogiques à destination des conseils municipaux des communes volontaires, sur l'outil Fresque de l'Eau :

- Jeudi 03 octobre 2024 de 18h30 à 20h00 à Saint-Sernin-du-Bois ;
- Mardi 15 octobre 2024 de 18h00 à 19h00 à Magnien ;
- Jeudi 14 novembre 2024 de 16h30 à 18h00 à Issy-L'Évêque.

Objectif : mieux comprendre le fonctionnement hydrologique d'un bassin versant (grand cycle de l'eau, compartiment de stockage de la ressource, échanges entre les compartiments...), la relation entre prélèvement et distribution de l'eau (petit cycle de l'eau) et milieux naturels, les impacts des activités humaines (prélèvements en eau, aménagement du territoire et des rivières...) sur la ressource en eau (quantité et qualité) et sa circulation (inondation, habitats...), les effets du changement climatique sur le grand cycle de l'eau et donc sur la disponibilité et l'état de la ressource.

Réunion d'échange avec le nouvel exécutif de la CCPAL

Sur demande du Président de la Communauté de Communes du Pays d'Arnay-Liernais, le SMBVAS est intervenu à Arnay-le-Duc le 29/04/2024 pour présenter le SMBVAS, son rôle, le Contrat Territorial Morvan, Arroux, Somme (actions et objectifs) et échanger sur les compétences GEMA et PI avec l'exécutif de la CCPAL.

4. Autres missions hors contrat territorial

Intervention sur la masse d'eau Arroux amont

Commune d'Autun : visite terrain ayant donné lieu à une note technique de mise en contexte, diagnostic et aménagements possibles à deux éleveurs en GAEC sur une zone humide en périphérie de l'Arroux à l'entrée de la ville d'Autun. Pas de proposition d'accompagnement au vu de la bonne qualité de la gestion mais aussi au vu du risque d'augmentation du risque inondation aux abords.

Commune d'Autun et autres : réception d'un promoteur de projets Agri-photovoltaïque travaillant au côté de plusieurs éleveurs. Ecoute de la présentation de leurs projets. Le SMBVAS a communiqué les données objectives en sa possession : inventaire des zones humides quand les secteurs étaient concernés par des milieux humides.

Commune de Jouey : accompagnement technique avec une étude sommaire d'un linéaire important de la Solonge et affluent à proximité de la carrière pour le compte du Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne (CEN B) qui est en charge de piloter les mesures visant à compenser la destruction de l'habitat (extension du site déjà réalisée). Visiblement, les services de l'Etat ont accepté une mesure visant à déblayer la prairie naturelle afin de la rendre humide. Le SMBVAS, si cette information est confirmée, juge cette opération déconnectée des besoins environnementaux puisque le cours d'eau est anormalement incisé. Pour faire simple : plutôt que diminuer la cote de cette belle prairie, il est préférable de remonter la cote du ruisseau. Depuis aucune nouvelle.

Commune d'Allerey : expertises sur deux mares : une existante en mauvais état avec une proposition de travaux intégrée dans le programme 2025 et une seconde historique mais disparue sans proposition de travaux car absence totale de végétation humide et travaux potentiellement importants.

Département de Côte d'Or : participation aux échanges et rendus d'études techniques concernant les ponts départementaux : stabilité des ouvrages et impacts sur le milieu notamment sur la continuité écologique.

Commune d'Arnay-le-Duc :

- Réponses apportées aux élus locaux se souciant de la gestion de la digue de l'Etang Fouché. Proposition d'une réunion avec les nombreux acteurs concernés afin d'identifier qui fait quoi. Depuis, pas de suites données sur cette question. Enjeu non prioritaire pour le SMBVAS car ne contribuant pas à l'atteinte du bon état écologique. En attente de retours des partenaires concernés.

- Diagnostic d'une zone humide avec préconisations de gestion et préconisations de travaux de restauration possiblement accompagnés par le SMBVAS suite à des plaintes d'habitants au sujet de l'entretien du lit mineur. Secteur utile à la mise en place de restauration et de valorisation à des fins pédagogiques. Echange avec la commune à réaliser en 2025 en vue d'acquiescer cette zone.
- Participation à une réunion concernant l'élaboration du PLU communal : représentation des intérêts liés aux milieux aquatiques. Démarche en cours avec de nouvelles étapes prévues en 2025.
- Participation à une réunion terrain en compagnie des acteurs locaux et de la DDT 21 suite à une demande de réfection d'un mur de soutènement riverain de l'Arroux.
- Aide à la décision de la DDT 21 pour un projet d'extension d'un magasin à proximité d'une zone humide. Pas d'expertises terrain car ce n'est pas notre rôle.

Commune de Voudenay : suite à l'inondation de plusieurs résidences principales où les propriétaires identifient un problème de manque d'entretien sous un pont départemental, le SMBVAS a réalisé une étude simplifiée faisant état du contexte et du diagnostic témoignant de perturbations morphologiques majeures en amont et qui conduisent à une accélération des flux liquides. Sur cette masse d'eau en état médiocre le SMBVAS s'est engagé à mener une animation dans le futur Accord de Territoire visant à faciliter la prise de conscience en vue d'accompagner les acteurs locaux volontaires sur des opérations de restauration de lit mineur.

Commune de Marcheseuil : suite à l'inondation de plusieurs résidences principales où les propriétaires identifient un problème de manque d'entretien sous un pont départemental, le SMBVAS a réalisé une étude simplifiée faisant état du contexte et du diagnostic témoignant de perturbations morphologiques majeures en amont qui conduisent à une accélération des flux liquides. Echange sur le terrain et présentation en mairie avec présence du CD21, DDT21 et acteurs locaux. Sur cette masse d'eau en état médiocre le SMBVAS s'est engagé à mener une animation dans le futur Accord de Territoire visant à faciliter la prise de conscience en vue d'accompagner les acteurs locaux volontaires sur des opérations de restauration de lit mineur.

Commune de Saint-Prix-lès-Arnay : suite à l'inondation d'une résidence principale, M. le Maire a sollicité le SMBVAS suite à des plaintes du propriétaire de cette habitation. Après analyse faisant l'objet d'un rendu technique, le SMBVAS a identifié des modifications des berges et des rives qui aggravent l'inondation.

Commune de Jouey : visite de deux ouvrages sous chemins ruraux en forêt avec le conseiller municipal qui s'interrogeait sur d'éventuelles aides financières possibles. Pas d'accompagnement car les ouvrages ne posent pas de problèmes au milieu aquatique.

Commune de Cordesse : prise de contact avec la mairie suite à des plaintes de riverains concernant des embâcles sur un seuil transversal en lit mineur. Mise en contact efficace puisque les bois morts flottants ont été retirés.

Commune de Magnien : suite à l'analyse technique en 2023 et aux échanges avec M. le Maire, le SMBVAS a été présenté aux membres du conseil municipal le diagnostic et les solutions disponibles pour redonner vie au site de l'étang situé à proximité du bourg. Le SMBVAS a précisé qu'il pouvait (après validation des élus) potentiellement accompagner un projet de réaménagement de l'étang. Retours positifs malgré l'opposition d'un ou deux élus.

Intervention sur la masse d'eau Arroux médian :

Commune de Saint-Didier-sur-Arroux : échange avec un éleveur en vue de restaurer de façon ambitieuse une zone humide de taille non négligeable. Précision de l'élaboration technique des travaux en 2025.

Commune d'Autun : visite de la forêt de Montmain, propriété du CENB, Ville Autun et groupement forestier, pour un échange technique afin de faire émerger les travaux dans l'Accord de Territoire.

Commune de Gueugnon : conseils sur la gestion de la végétation en centre-ville afin d'améliorer l'écoulement en période de crues et suivi du chantier sous maîtrise d'ouvrage CCEALS.

Commune de Laizy : suite aux crues de mars, la digue des carrières supportant le chemin communal a été fortement érodée. Une analyse technique et un rapport ont été rédigés avec des préconisations de travaux.

Commune d'Etang-sur-Arroux : échanges avec l'AAPPMA d'Etang sur Arroux sur les activités du SMBVAS.

Intervention sur la masse d'eau Arroux aval :

Commune de Digoin et de la Motte-Saint-Jean : échanges techniques sur l'atterrissement en amont de la route départementale. Celui-ci ayant tendance à se végétaliser, il contribue au ralentissement de l'écoulement en période de crues.

Intervention sur la masse d'eau Ternin

Commune de Chissey-en-Morvan :

- Accompagnement en urgence d'un propriétaire/exploitant suite à la chute d'un arbre sur la berge opposée (propriété d'un voisin) qui a conduit à une érosion importante et dynamique. Une intervention a été validée par la DDT/OFB : coupe de l'arbre puis mobilisation par câble au pied de la berge concernée. Celle-ci a été réalisée par le propriétaire et est efficace mais a entraîné des dégâts importants → Demande probable du propriétaire à la DDT71 pour reconstituer la berge en 2025.
- Rédaction d'une note technique suite aux inondations d'avril 2024 sur le Ru de Vausery. Le tronçon concerné est déplacé et s'est complètement colmaté, il a donc débordé en direction du fond de vallon (lit d'origine). Proposition de travaux de restauration avec aménagements permettant de concilier l'activité d'élevage. Pas de retours de l'éleveur ni de M. le Maire.

Commune de Lucenay-L'Evêque :

- Expertise technique suite à la chute en chablis d'un arbre de taille importante sur un secteur de présence active du castor. Le SMBVAS a conduit une médiation pour faciliter l'intervention. Mais la complexité technique et administrative a fait que le propriétaire/exploitant n'est pas intervenu.
- Contribution technique officieuse sur le projet communal d'installation de panneaux photovoltaïque au droit de l'ancien stade de foot et camping. Contribution sur les évolutions possibles à long terme de ce secteur perturbé morphologiquement (lit principal déplacé, ancien canal de moulin avec présence potentielle du castor et un risque de construction de barrage, zone inondable, possible remontée de la nappe suite à des apports de sédiments...).
- Expertise technique suite à une demande d'un conseiller municipal au sujet d'une ancienne déchetterie présente sur les berges du Ternin. Proposition de travaux en évoquant une éventuelle complexité de financements sur cette action utile mais « originale ». Pas de suites données par l' élu.

Commune d'Autun : accompagnement de l'OFB sur un conflit d'usage à proximité d'une zone artisanale. Conflit important ayant entraîné des remous médiatiques nationaux avec une influence importante localement. Suite à ce rendez-vous, nous avons compris qu'une démarche juridique était en cours à l'encontre de l'éleveur pour destruction d'habitats d'espèces protégées, information que nous n'avions pas en notre possession. Reprise de contact avec l'éleveur et ses voisins afin d'expertiser l'écoulement concerné par le conflit et rendu écrit d'une note technique. Le rôle de SMBVAS a été la médiation auprès de l'éleveur.

Commune d'Alligny-en-Morvan : accompagnement d'un conseiller directement sur site qui se plaint d'une remontée de la nappe rendant impossible une exploitation forestière et complexifie une culture suite à l'installation du castor depuis plusieurs années en amont du bourg. Par hasard, les propriétaires de l'ancien moulin à l'aval étaient présents. Ils ont pu signaler un attachement particulier à cette espèce et ces aménagements aux abords du moulin (y compris sur le canal d'amené d'eau).

Commune de Blanot :

- Un propriétaire riverain qui avait participé, au côté du PNR Morvan en 2016, à la mise en place de travaux de restauration de la ripisylve, permettant au-delà du retour des arbres en berges, l'installation d'une famille de Castor, se plaint que cette espèce remonte le cours d'eau jusqu'au pied de son habitation principale. Les abattages d'arbres ont entraîné un impact sur le grillage de limite de propriété et le propriétaire craint une chute pour ses enfants. En urgence, le SMBVAS s'est rendu sur place en évoquant les différentes solutions possibles. Par la suite, il a partagé ces tensions locales à la DDT21 et DREAL : pas de retours. Le propriétaire, au vu de la complexité, n'a pas renouvelé ses plaintes mais nous supposons qu'il a agi sans accompagnement et possiblement en impactant la présence de l'espèce.
- Suite à l'inondation de plusieurs résidences principales, le SMBVAS a réalisé une étude simplifiée faisant état du contexte et des perturbations morphologiques majeures en amont qui conduisent à une accélération des flux liquides. Il rappelle avoir piloté une animation ambitieuse car individuelle auprès des propriétaires avec de possibles accompagnements de travaux de restauration mais que la plupart des propriétaires et exploitants ont refusé. Sans rôle réglementaire, le SMBVAS ne peut pas intervenir et le risque est maintenu. En anticipant les effets du dérèglement climatique, on peut légitimement supposer que ces risques vont s'amplifier.

Commune de Saint-Martin-de-la-Mer : visite de précédents travaux de mise en défens pour vérification de la correcte efficacité et du correct entretien courant. Une petite partie est dysfonctionnelle. Il a été demandé à l'exploitant de retendre le fil en question avant la saison de pâturage. Sur le second chantier : aucun souci.

Commune de Moux-en-Morvan : visite d'un pont où le CD58 prévoit des travaux de modification/remplacement afin de prendre en compte les paramètres continuité écologique et impact sur le milieu lors des travaux. Préconisations officieuses puisque le SMBVAS ne s'occupe pas du volet réglementaire.

Commune de Tavernay : suite à une sollicitation d'un propriétaire s'inquiétant de l'érosion d'une berge, préconisations de solutions techniques et mise en contact avec les services de l'Etat.

Intervention sur la masse d'eau Méchet

Commune de Monthelon : échange avec une propriétaire et les exploitants agricoles (père et fils) qui s'inquiètent d'une érosion de berge dynamique. Secteur ayant pourtant fait l'objet de travaux de restauration par le PNR Morvan. Proposition de reprises des travaux avec élaboration technique, conventionnement... Malheureusement, travaux reportés par manque de budget interne notamment avec le risque d'un non-accompagnement des structures partenaires.

Communes de Saint-Prix et Glux-en-Glenne : participation à l'étude PNR Morvan et DDT58 visant à mieux et plus facilement définir les débits minimums biologiques sur les têtes de bassin notamment en vue de faire respecter la législation sur le respect des débits réservés. Proposition et sélection d'une station référence sur un affluent du Méchet quasiment indemne de perturbations. Deux réunions en 2024. Travail qui se poursuit sur 2025.

Commune de Saint-Prix : échange avec un propriétaire de moulin en présence des porteurs du projet COUDRIER sur le Grand Site de France Bibracte et sommets et de chercheurs en histoire et en hydrologie ainsi qu'une stagiaire travaillant sur la relation actuelle et historique entre les agriculteurs du secteur et la gestion de l'eau.

Commune de La Grande Verrière :

- Echange en mairie avec les agriculteurs, Mme la Maire (membre du bureau SMBVAS), avec les porteurs du projet COUDRIER, la Maison du Patrimoine Orale et un chercheur spécialisé sur les questions climatiques. Tensions facilement palpables sur la gestion et notamment sur la réglementation. Absence de l'Etat dommageable afin de justifier des politiques réglementaires mise en place et nuancer les discours tenus.
- Accompagnement d'un éleveur souhaitant terrasser une zone inondable (lit majeur) afin de récupérer des matériaux pour remblais du chemin d'accès lui aussi humide car en zone inondable (lit majeur). Mise en contact avec la

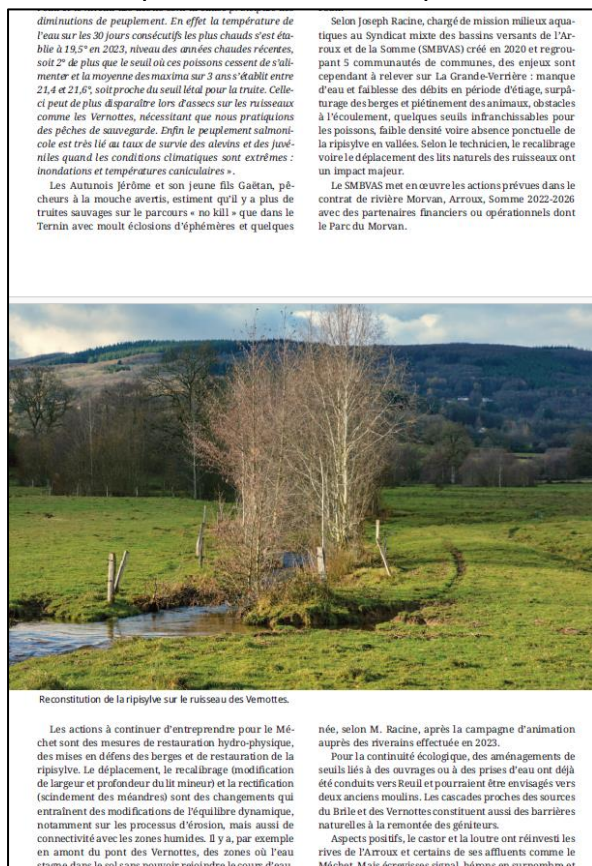


Figure 51. Extrait de l'article « Vent du Morvan » consacré à La Grande Verrière.

- Participation au COPIL ONF sur la question de la gestion de la forêt domaniale de Saint-Prix. Par la suite une visite de terrain a été effectuée avec le technicien. Peu voire pas d'enjeux de restauration ont été identifiés seulement des enjeux de préservation de l'existant.
- Expertise technique sur deux petits étangs suite à une sollicitation d'un éleveur voulant curer ce qu'il appelait des « mares » mais ce sont bien des étangs. Proposition de travaux de restauration : sans réponses.
- Déplacement en urgence suite à une sollicitation d'un élu à propos d'une buse complètement bouchée faisant déborder le ruisseau sur le chemin (agissant comme une digue). Expertise technique avec demande de retrait des bois le plus tôt possible.

Intervention sur la masse d'eau Canche (71)

Commune de Roussillon-en-Morvan : expertise du fonctionnement de la rivière et de ces perturbations morphologiques chez un éleveur se plaignant d'un manque d'entretien. Les propositions de travaux de restauration n'ont pas convaincu l'exploitant et donc aucune suite n'a été donnée.

Intervention sur la masse d'eau Celle

Commune de Monthelon :

- Orientation vers la DDT/OFB et positionnement technique pour un éleveur souhaitant intervenir sur d'importants embâcles qui induisent un dépôt de sable en prairie humide. Secteur de présence active de castor.
- Expertise terrain à proximité d'un système de lagunage en lien avec les deux expertises précédentes. Pas de suites données avec les acteurs locaux pour des raisons d'accompagnement complexe. Pourtant un réel besoin est identifié avec des secteurs subissant des érosions dynamiques empêchant toute reprise de la ripisylve. Secteur ayant pourtant fait l'objet de travaux de restauration par le PNR Morvan.

Commune d'Anost : présentation des deux projets de restauration de la continuité écologique sur Anost et sur Cussy-en-Morvan lors de l'assemblée générale de la Gaule Anostière (AAPPMA).

Commune de Saint-Léger-Beuvray : participation à une après-midi de balade multi partenarial. Intervention sur l'état écologique, les pressions, les solutions, le SMBVAS et son rôle. De nombreux participants.

Intervention sur la masse d'eau Lacanche (21) :

Commune de Lacanche : participation à 3 réunions sur site en présence de M. le sous-préfet de Beaune au sujet de conflit d'usage entre la présence de castors et la gestion de l'étang en amont direct du bourg (apport de connaissances sur le fonctionnement morphologique du tronçon concerné et sur les risques naturels engendrés). Médiation pour gérer quelques tensions suite à nos positions découlant de l'absence des services de l'Etat en charge de l'application des lois sur l'eau et espèces protégées. Affaire en cours de résolution.

Commune de Saint-Pierre-en-Vaux : rencontre terrain avec M. le Maire qui avait déposé un dossier pour curer des atterrissements sous des ponts départementaux. Sensibilisation à l'impact pour les crues, sensibilisation sur les façons de gérer conciliable : fauche précoce et/ou tardive, retrait embâcle...

Intervention sur la masse d'eau Drée :

Commune de Epinac : rencontre avec un promoteur de projets Agri-photovoltaïque travaillant au côté d'éleveurs et de la commune. Ecoute de la présentation et de leurs projets. Le SMBVAS a communiqué les données objectives en sa possession : inventaire des zones humides quand le secteur était concerné.

Commune de Thury : participation au COSUI de Natura 2000 « Vallon du Canada » de la CCGAM.

Commune d'Antully et Saint-Emiland : échanges techniques et visites des chantiers sous maîtrise d'ouvrage CD71 en amont du Pont du Roy, avec l'Agent du Conseil Départemental.

Commune d'Auxy : conseils techniques pour une protection de berge vers une lagune du SMEMAC.

Intervention sur la masse d'eau Mesvrin :

Commune de Mesvres : expertise technique (contexte, diagnostic et proposition de travaux) sur trois parcelles où les éleveurs (père et fils) rencontrent des problèmes liés à l'entretien courant du cours d'eau. Le diagnostic fait état de dysfonctionnement morphologique à l'origine de ces problèmes d'entretien. Les propositions de travaux n'ont pas donné lieu à des travaux. Une parcelle concernait la Braconne qui fera l'objet d'une animation particulière dans l'Accord de Territoire (2026).

Commune de Saint-Sernin-du-Bois : rencontre et conseils techniques du propriétaire de l'Etang du Mesvrin, ouvrage impactant le Mesvrin car situé en lit mineur.

Intervention sur la masse d'eau du Pontins :

Commune de Saint-Eugène : sollicitation d'un propriétaire de parcelles le long d'un cours en état préservé et conseils pour améliorer les fonctionnalités de la ripisylve, du lit mineur et des zones humides annexes. Ce propriétaire a également sur une de ses parcelles un cours d'eau déplacé et semblait convaincu par une opération de restauration du cours d'eau.

Intervention sur la masse d'eau des Echets :

Commune de Brion : intervention en Mairie pour informer sur les activités du SMBVAS et prévenir des travaux potentiels dans l'Accord de Territoire.

Intervention sur la masse d'eau de la Somme :

Commune d'Issy-l'Evêque :

- Sollicitation par un propriétaire de 2 plans d'eaux pour conseils techniques. Suite aux échanges, le propriétaire est favorable à l'effacement d'un plan d'eau et la mise en dérivation du second. C'est un projet très intéressant d'autant que ces plans d'eau sont impactant car situés en lit mineur et en tête de bassin de la Somme.
- Sollicitation de la Mairie sur la problématique d'un cours d'eau vers l'Etang de Brouaille. Lors de crues, les écoulements sont diffus et contribuent à la dégradation du chemin. Ce cours d'eau étant déplacé est en partie à l'origine des dégradations. Une remise de ce cours d'eau dans lit naturel serait également bénéfique pour la restauration de la fonctionnalité des milieux aquatiques.

Commune de Maltat :

- Sollicitation d'un propriétaire de parcelles le long d'un cours d'eau en état préservé et conseils pour améliorer les fonctionnalités de la ripisylve, du lit mineur et des zones humides annexes.

- Echanges avec la Mairie de Maltat sur le site Natura 200 (Orphelin d'opérateur) du bois du Breuil avec une composante milieux aquatiques majoritaire.

Intervention transversale aux bassins Arroux et Somme :

- Le mardi 12 mars 2024, le SMBVAS a participé à une réunion à Château-Chinon organisé par le service régional de l'OFB visant à présenter la charte d'ouverture aux partenaires extérieurs et à faciliter la mise à disposition de données sur les secteurs de présence du castor en expliquant la méthode d'identification des traces et indices. Peu de temps à consacrer en soutien à l'OFB.
- Suite aux terribles inondations de mars puis de début avril 2024, le SMBVAS s'est rendu le 11 avril 2024 en Préfecture à la demande de M. le Préfet de Saône et Loire pour expertiser les causes aggravants les phénomènes de crue et le risque inondation. Une nouvelle réunion le 16 mai 2024 traitait spécifiquement de la gestion des embâcles qui avait fait l'objet d'une première page de la presse locale après une sortie médiatique du Président du CD71 se plaignant du mauvais entretien des embâcles sous les ponts départementaux. Les services de l'Etat ont mis en lumière que ces phénomènes avaient un impact mineur voir nul sur le risque inondation. Les raisons de ces événements traumatisants ont une cause plus globale en lien avec l'aménagement du territoire : urbanisation en zone inondable lors de crues majeures, perte de zones humides fonctionnelles, canalisation (rectification, recalibrage) des ruisseaux et rivières entraînant une accélération (vitesse et volume) des transferts de flux liquides vers l'aval comme la rectification et le recalibrage.
- Echange en interne sur la prévention des inondations et le lien avec les travaux GEMA.
- Le 23 mai, le SMBVAS était représenté au COPIL Natura 2000 sous maîtrise du PNR Moran notamment suite à des consultations à propos de l'extension des sites en partie sur le bassin Arroux.
- Participation au COPIL de l'étude d'hydraulique piloté par la DDT71 suite aux crues et inondations du printemps 2024 : réunion le 25 juillet puis le 10 septembre ;
- Suivi des écoulements à travers le protocole « Enquête d'eau » : <https://enquetedeau.eaufrance.fr/accueil>. En 2024, on note des écoulements majoritairement acceptables suites à la pluviométrie bien répartie sur l'année.
- Sensibilisation et échanges techniques avec l'entreprise Grillot qui intervient pour le compte d'Enedis sur l'entretien des lignes électriques. De nombreuses interventions ont lieu en zone humide et cours d'eau d'où les échanges avec le SMBVAS pour des conseils afin de limiter l'impact de leurs interventions.
- Suivi du **projet de recherche COUDRIER** sur les communes concernées par le Grand Site de France Morvan des Sommets (Mont Beuvray).

5. Participation à des journées techniques, formations et webinaires

En 2024, l'équipe technique du SMBVAS a participé :

Journées	Durée
18/01/2024 (visioconférence) – Comité Départemental de l'Eau	0.5 j
25/01/2024 (Saint-Prix) - Projet COUDRIER	1 j
05/02/2024 Formation MAE avec le PNR du Morvan	0.5 j
08/02/2024 (Cluny) – Journée des GEMAPIENS	1 j
13/02/2024 (Webinaire) – IGN et services	0.25j
16/02/2024 (Webinaire) – PACTE en faveur de la Haie	0.25 j
28/02/2024 (Marly-Sous-Issy) – Journée sensibilisation ragondins	0.5j
01/03/2024 (Saint-Agnan) COPIL CT PALAB	0.5 j
05/03/2024 (Anost) Débit minimum Bio (PNR Morvan/DDT58)	0.5 j
04/04/2024 (Glux-en-Glenne) - Projet COUDRIER	1 j
11/04/2024 (Mâcon) Réunion sur les inondations de l'Arroux en préfecture 71	0.5 j
14/04/2024 (Webinaire) Gestion des embâcles	0.25 j
24/04/2024 (Maison du Parc à Saint-Bresson) – Zones d'Accélération pour les Energies Renouvelables, Parc Naturel Régional du Morvan	0.5 j
04/06/2024 (Webinaire) – INRAE, Rôle des haies pour la qualité de l'eau et infrastructure paysagère	0.25 j
04/06/2024 (visioconférence) – COPIL cellule rivière Département de Saône-et-Loire	0.5 j
03/07/2024 (visioconférence) – COTECH Haies	0.25 j
04/07/2024 (visioconférence) – COPIL cellule rivière Département de Saône-et-Loire	0.5 j
27/07/2024 (visioconférence) – présentation de l'étude hydraulique Arroux-Bourbince DDT71	0.25 j
10/09/2025 (Autun) – COTECH étude hydraulique Arroux-Bourbince DDT 71	0.5 j
01/10/2024 et 02/10/2024 (Cluny) – Ateliers de l'eau d'Alterre Bourgogne (présentation DTGE Arroux et Somme)	2 j
14/10/2024 (Webinaire) – OIEAU : Sylviculture et rétention d'eau	0.25 j
18 et 19/10/2024 : Participation et intervention aux entretiens de Bibracte 2024 (Grand site de France) sur la thématique de l'eau	2 j
23/10/2024 (Gueugnon et Autun) – Présentation SMBVAS et CTMAS aux formations MAEC de la CA 71	2 x 0.5 j
07/11/2024 (Lucenay L'Evêque) Présentation SMBVAS et CTMAS aux formations MAEC organisé par le PNR MORVAN	1 j
19/11/2024 participation au COPIL suivi qualité de l'eau 2021 2022 du CD21	
20/11/2024 (Blanzay) – Visite presse de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (présentation de la démarche DTGE Arroux et Somme)	0.5 j
28/11/2024 (Préfecture 71 à Mâcon) – Comité départemental de l'eau	0.5 j
02/12/2024 (Webinaire) – AELB – DCE générale état des lieux 2020	0.25 j
02/12/2024 (Webinaire) – AELB – Etat DCE 2020 – volet pollutions diffuses	0.25 j
03/12/2024 (Webinaire) – AELB – Etat DCE 2020 – volet hydromorphologie	0.25 j
03/12/2024 (Webinaire) – AELB – Etat DCE 2020 – volet micropolluants	0.25 j
06/12/2024 (Glux-en-Glenne) – Formation LIDAR	1 j
10/12/2024 (Webinaire) – CRBFC – Démarche PTGE	0.25 j
11/12/2024 (Autun) – COPIL Milieux Humides BFC	0.5 j
16/12/2024 (Blanzay) – DDT 71 Etude hydraulique Arroux Bourbince	0.5 j
16/12/2024 (Blanzay) – JET Conservatoire des Espaces Naturels de Bourgogne – milieux humides en faveur de la qualité de l'eau	1 j
TOTAL	20 j

6. Bilans financiers

Pour le détail et explications plus précises, se reporter aux documents joints avec la convocation aux comités syndicaux du 12/02/2025 et du 25/03/2025.

6.1. Fonctionnement 2024

Dépenses :

Lignes de dépenses	BP 2024	Réalisé	Taux de réalisation
60-ACHATS ET STOCKS	11 600.00 €	7 068.57 €	61%
61-SERVICES EXTÉRIEURS	26 330.00 €	45 897.29 €	174%
62-AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	48 295.00 €	9 574.36 €	20%
63-IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS	3 000.00 €	2 199.31 €	73%
64-CHARGES DE PERSONNEL	153 900.00 €	146 334.58 €	95%
65-AUTRES CHARGES	9 325.00 €	9 323.42 €	100%
Total dépenses réelles	252 450.00 €	220 397.53 €	87%
Total dépenses d'ordres	62 273.97 €	2 527.00 €	4%
TOTAL	314 723.97 €	222 924.53 €	71%

Recettes :

Lignes de recettes	BP 2024	Réalisé
74- DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	227 212.00 €	154 008.56 €
75- AUTRES PRODUITS		0.45 €
77- PRODUITS SPÉCIFIQUES		1 802.96 €
013- ATTÉNUATION DE CHARGES		2 884.71 €
002- EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT	87 511.97 €	87 511.97 €
TOTAL	314 723.97 €	246 208.65 €

6.2. Investissement 2024

Dépenses :

Lignes de dépenses	BP 2024	Réalisé	Taux de réalisation
Etudes	115 344.00 €	28 990.00 €	25%
Travaux	854 737.20 €	162 727.12 €	19%
TOTAL	970 081.20 €	191 717.12 €	20%

Recettes :

Lignes de recettes	BP 2024	Réalisé
001-EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT	147 051.23 €	147 051.23 €
10- DOTATIONS, FONDS DIVERS, RESERVES		286.08 €
13- SUBVENTIONS	760 756.00 €	132 562.92 €
Total recettes réelles	907 807.23 €	279 900.23 €
Total recettes d'ordres	62 273.97 €	2 527.00 €
TOTAL	970 081.20 €	282 427.23 €

Restes à réaliser :

- **Dépense** : 187 163.00 €
- **Recette** : 78 845.90 €

6.3. Bilan de l'exercice 2024

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT CA* 2023	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTES À RÉALISER*** 2024	SOLDE DES RESTES À RÉALISER	RÉSULTAT DE CLÔTURE	CHIFFRES À PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DES RÉSULTATS
INVESTISSEMENT	147 051.23 €	- 56 341.12 €	RAR	- 108 317.10 €	+ 90 710,11 €	- 17 606.99 €
			Dépense			
			187 163.00 €			
			RAR			
			Recettes			
			78 845.90 €			
FONCTIONNEMENT	87 511.97 €	- 64 227.85 €	-	-	+ 23 284,12 €	23 284.12 €
GLOBAL	234 563.20 €	- 120 568.97 €	-	- 108 331.00 €	113 994.23 €	5 677.13 €

Figure 52. Extrait du compte administratif 2024 voté en comité syndical du 25-03-2025.

7. Annexe I – Délégués syndicaux titulaires

Nom Prénom	EPCI	
M. ALUZE Jean-François	CCGAM	19 sièges
Mme ANDRE Françoise		
Mme BARNAY Marie-Claude		
M. BERRET Gilles, 2 ^{ème} VP		
M. BROCHOT Frédéric		
M. CHAUVET Vincent, 1 ^{er} VP		
M. CONTENT Gérard		
M. CORMIER Jean-Louis		
M. DARROUX Gilbert		
M. DUVIGNAUD Xavier		
M. GLOVER-BONDEAU Georges		
M. GUYARD Franck		
M. JEANNIN Jean-Yves		
M. LANCIAU Alain		
M. MENAGER Michel		
M. PATRU Sylvain		
M. PILLOT Gilles		
M. VILLIER Michel		
M. VOILLOT Fabrice		
M. DEVILLARD Philippe	CCEALS	11 sièges
M. FORET Gilles		
Mme GUEUGNEAU Edith		
M. GUILHEM Jean-Marc, Président		
M. LEDEY Claude		
M. MENAGER Jean-Claude		
M. NIVOT Jean-Luc		
M. NIVOT Serge		
M. POUCHELET Bruno		
M. RAULO Jean-Pierre		
M. SIMONIN Christian		
Mme BOËZ Joëlle	CCPAL	6 sièges
M. BOULEY Jean-Louis		
M. BROUILLON Gérard		
Mme BUISSON Christine		
M. BRULE Cyril		
M. POILLOT Pierre, 4 ^{ème} VP		
M. FRIZOT Jean-Marc	CUCM	5 sièges
M. HIPPOLYTE Jean-Marc		
M. JOLY Pierre		

M. LACOUR Georges		
M. NOUVEAU François, 3 ^{ème} VP		
M. FRADET Cédric	CCLGC	2 sièges
M. PERRETTE Gilles		
TOTAL		43

Case grisée = membres du bureau (12)

8. Annexe II – Liste des figures

Figure 1. Tableau de l'évolution des surfaces sur le SMBVAS des communes concernées par la sortie de la Cressonne.	3
Figure 2. Répartition du nombre de sièges du comité syndical entre les EPCI adhérents.	4
Figure 3. Tableau des effectifs sur l'année 2024.	6
Figure 4. Périmètre des BV Arroux et Somme sur le grand bassin hydrographique Loire-Bretagne et découpage communal avec les linéaires principaux Arroux et Somme.	7
Figure 5. Périmètre des BV Arroux et Somme, découpage intercommunal.	8
Figure 6. Périmètre des BV Arroux et Somme, découpage par masse d'eau et état écologique DCE 2019.	9
Figure 7. Périmètre du SMBVAS, réseau hydrographique.	10
Figure 8. Liste des signataires et leur rôle dans la démarche de Contrat Territorial Morvan, Arroux, Somme.	11
Figure 9. Bilan financier de la cellule de coordination du CTMAS en 2024.	13
Figure 10. Après travaux, clôtures sur la Miette (Drée aval) - SC	15
Figure 11. Photo d'un abreuvoir gravitaire créé sur la Miette amont (Drée aval) - SC	15
Figure 12. Photo d'un passage à gué sur le Laizy - SC	16
Figure 13. Photo de la mise en défens sur le Laizy avec mise en place du pâturage tournant - SC	16
Figure 14. Localisation des ouvrages sur la Somme – carte DDT 71.	17
Figure 15. Seuil du moulin Francy – juin 2022 – JR.	20
Figure 16. Seuil du moulin Francy – mai 2024 - JR	20
Figure 17. Tronçon à l'aval du seuil du moulin Francy – JR.	20
Figure 18. Seuil dans le bourg d'Arnay-le-Duc - JR	21
Figure 19. 2 nd seuil à Arnay-le-Duc en amont du seuil Figure 18 - JR	21
Figure 20. Zone de remous du seuil figure 19 – JR.	21
Figure 21. Seuil transversal sur le linéaire principal de l'Arroux à Igornay - JR.	22
Figure 22. Seuil à l'amont du moulin Auxerain - Lacanche - JR.	23
Figure 23. 2 nd seuil - JR	23
Figure 24. Seuil du moulin Morey sur la Lacanche - JR	23
Figure 25. 4 ^{ème} seuil - JR	24
Figure 26. A gauche, seuil sur la Corcelle ; A droite, ancien seuil sur la Lacanche - JR	24
Figure 27. Buse sous voirie sur la Lacanche - JR	24
Figure 28. Localisation des annexes hydrauliques prioritaires sur l'Arroux – FDPPMA71	25
Figure 29. Bras mort des Lancerons – intervention du Lycée du Velet – décembre 2024 - SC	26
Figure 30. Processus de dialogue territorial conduit de mai 2023 à décembre 2024.	29
Figure 31. Périmètre du dialogue territorial et découpage en secteurs.	29
Figure 32. Zonage du milieu humide concerné à Saint-Sernin-du-Bois.	32
Figure 33. Plan de situation du chantier et zones humides prioritaires.	33
Figure 34. Vue de la peupleraie et du cortège floristiques typique des milieux humides (Carex, menthe aquatique, Iris...).	33
Figure 35. Localisation du site et classification de la zone humide.	34
Figure 36. Photo de la prairie humide et de la mare en juillet 2024 - AR	34
Figure 37. Pêche électrique à Blanot – 05/06/2024 – FDPPMA 21 ; à droite ruisseau incisé à l'aval (toboggan à sédiment) - JR.	37
Figure 38. A gauche obstacle sur le ru du moulin à Ménessaire ; A droite obstacle sur le ru du moulin en cours d'étude - JR.	38
Figure 39. A gauche ru déplacé du projet Visigneux à Lucenay-L'Evêque ; à droite le schéma théorique d'un cours d'eau déplacé.	39

Figure 40. A gauche, érosion anormale de l'arche menaçant de tomber ; A droite, ruisseau dans un chemin rendant le passage difficile et impactant la ressource - JR	40
Figure 41. A gauche, ru de Vermenot sur le Méchet ; A droite, ru des Brilles : parcelle impactée avec conséquence sur la voirie, l'entretien courant et la prairie - JR	40
Figure 42. Visuel couverture bulletin INF'Eau 2024	42
Figure 43. Visuel 1 ^{ère} page Newsletter SMBVAS 2024.	42
Figure 44. Visuel de la couverture de la plaquette 2024.	43
Figure 45. Visuel du site internet du SMBVAS	43
Figure 46. Echange terrain sur le ragondin – 28/02 – Marly-sous-Issy.	44
Figure 47. Formation SMBVAS – 22/10 – Autun.....	44
Figure 48. Stand SMBVAS – association Liernais le 28/06/2024.....	44
Figure 49. Formation MAE PNRM – 07/11.....	45
Figure 50. Affiche de l'évènement.....	45
Figure 51. Extrait de l'article « Vent du Morvan » consacré à La Grande Verrière.....	50
Figure 52. Extrait du compte administratif 2024 voté en comité syndical du 25-03-2025.....	56